



Procès-verbal  
de la Séance

**Du Conseil Municipal  
du 14 avril 2016**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2016**

**PROCES-VERBAL**

L'An deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le huit avril deux mil seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS Maire et de Monsieur Albert CONTY 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour la délibération n°9.

**PRESENTS :**

M. CAPO-CANELLAS, ***Maire***

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, M. Gérard DURAND, ***Adjoints au Maire.***

M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS ***Conseillers Municipaux.***

**POUVOIRS :**

Mme Martine ROUÉ Adjointe au Maire à Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire, M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire à M. Vincent CAPO-CANELLAS Maire, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Gérard DURAND Adjoint au Maire, M. Jean-Jacques JENNÉ Conseiller Municipal à M. Jean-Baptiste BORSALI Conseiller Municipal, Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Sabine MORCRETTE Conseillère Municipale.

**ABSENT :**

M. MAHON Conseiller municipal.

**Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DILIEN, Adjoint au Maire**

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Approbation du procès-verbal du 17 mars 2016 .....   | 4  |
| Délibérations n° 1 et 2 : Désignation d'un nouveau membre : .....  | 4  |
| - à la Commission des Services Publics Locaux .....  | 4  |
| - à la Commission « cadre de vie ».....  | 4  |
| Délibération n° 3 : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Bosville du 6 au 10 juin 2016.<br>Signature du contrat de réservation avec les Gîtes de France au gîte de la Sansonnette en Seine Maritime.<br>..... | 4  |
| Délibération n° 4 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention<br>au titre de l'appel à projet pour le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2016....  | 5  |
| Délibération n° 5 : Avis sur le projet dit Europa City .....   | 6  |
| Délibération n° 6 : Rapport retraçant les actions de développement social urbain au titre de la Dotation de<br>Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – Exercice 2015.....                                      | 7  |
| Délibération n° 7 : Rapport retraçant les actions conduites par la Ville du Bourget au titre du Fonds de<br>Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) – Exercice 2015 .....                               | 8  |
| Délibération n° 8 : Approbation du Compte de gestion 2015 de la Ville – Budget Principal.....  | 9  |
| Délibération n° 9 : Vote du Compte Administratif Ville – Exercice 2015.....  | 10 |
| Délibération n° 10 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget Principal....   | 19 |
| Délibération n° 11 : Vote des taux 2016 des trois taxes directes locales .....   | 21 |
| Délibération n° 12 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2016 .....  | 23 |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 39.)*

**M. le MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, merci de votre présence. Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de ce 14 avril.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

Je déclare installé M. ABECASSIS, il succède à Mme COTTIN qui a démissionné. M. ABECASSIS étant le suivant de liste, conduite par M. MAGAMOOTOO lors des élections municipales, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Je lui donnerai tout à l'heure les insignes de conseiller municipal.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance ; M. DILIEN est candidat.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Il est désigné.

### **Approbation du procès-verbal du 17 mars 2016**

**M. le MAIRE.**- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Je n'en vois pas.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Il est adopté.

Vous avez également reçu la liste des Décisions, cela appelle-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

### **Délibérations n° 1 et 2 : Désignation d'un nouveau membre :**

**- à la Commission des Services Publics Locaux**

**- à la Commission « cadre de vie »**

**M. le MAIRE.**- Nous avons installé M. ABECASSIS, à qui nous avons souhaité la bienvenue, il s'agit maintenant de le désigner, si vous en êtes d'accord, membre de la Commission des Services Publics Locaux ; à moins que vous ne vouliez changer le groupe ? Je pense qu'il existait une répartition et Mme COTTIN y siégeait, notre idée était donc de faire poste pour poste ?

**M. VENUGOPAL.**- Oui.

**M. le PRESIDENT.**- La logique est compréhensible.

Il vous est donc proposé de désigner M. ABECASSIS dans ses fonctions à la Commission des Services Publics Locaux, objet de la Délibération n° 1, et à la Commission « cadre de vie », commission du Conseil municipal dans laquelle Mme COTTIN siégeait également.

Je mets aux voix la Délibération n° 1 :

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je mets aux voix la Délibération n° 2 :

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n° 3 : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Bosville du 6 au 10 juin 2016. Signature du contrat de réservation avec les Gîtes de France au gîte de la Sansonnette en Seine Maritime.**

**Mme GITENAY.**- La ville du Bourget propose l'organisation de sorties scolaires avec nuitées. Les enseignants volontaires sont appelés à cet effet à élaborer des projets pédagogiques qui sont étudiés

conjointement par les services de l'Education nationale de la Ville afin de vérifier leur compatibilité avec les objectifs pédagogiques poursuivis.

Cette année deux enseignants de l'école élémentaire Jean Mermoz, Mme SEMBLANET et M. GNAMEY ont proposé un séjour à la Ferme au gîte de la Sansonnette à Bosville en Seine Maritime.

Ce projet répond parfaitement aux objectifs pédagogiques mis en œuvre dans le cadre des séjours en classe transplantée et a donc été retenu.

Cette classe transplantée se déroulera du 6 au 10 juin 2016. Elle permettra à 50 petits Bourgetins de découvrir la nature et le monde des animaux à travers diverses activités organisées à la ferme.

Il convient de confirmer la réservation de ce séjour auprès des Gîtes de France en approuvant le contrat de réservation s'y rapportant pour un total de 8.665 euros et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit contrat.

Comme à l'accoutumée, les participations des familles seront calculées au quotient familial selon le barème des tarifs qui sera mis en œuvre par décision du Maire.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le contrat de réservation avec les Gîtes de France pour l'organisation d'un séjour au Gîte de la Sansonnette à Bosville du 6 au 10 juin 2016 pour un groupe de 50 enfants de l'école élémentaire Jean Mermoz pour un prix total TTC de 8.665 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à fixer par Décision le barème des participations familiales audit séjour.

**M. le MAIRE.**- Merci, c'est une Délibération classique. Je ne vois pas de demande de prise de parole, je mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Merci.

#### **Délibération n° 4 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'appel à projet pour le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD 2016.**

**M. le MAIRE.**- Là aussi, c'est une Délibération relativement classique. Il s'agit de permettre l'extension du réseau de caméras de vidéo-protection avec deux caméras supplémentaires.

Nous en arrivons à un certain nombre de caméras maintenant, puisque nous avons dépassé les 31 caméras mais il est parfois nécessaire d'augmenter. Nous l'avons fait en partie avec l'arrivée du collège et du lycée dans certaines zones. La dernière a d'ailleurs été installée rue du Commandant Rolland en provenance de Drancy, où nous avons par exemple beaucoup de dépôts d'immondices. Nous traitons mieux le problème et attrapons l'ensemble des contrevenants, ce qui est particulièrement utile.

Là, il s'agit de deux caméras, dont les montants sont indiqués : 47 500 € avec une répartition sollicitée à hauteur de 50 % au titre du F.I.P.D. et de 50 % sur les fonds de la Ville.

Avez-vous des remarques ?

**Mme MERY.**- Nous avons l'habitude de voter pour quand c'est pour demander de l'argent afin de financer des installations ou des projets sur Le Bourget. Pourtant, cette demande de fonds étant faite pour l'installation de caméras et ayant déjà voté contre l'installation de caméras supplémentaires, nous voterons contre cette Délibération.

**M. le MAIRE.**- Vous dérogez donc à l'habitude.

Si vous n'avez pas d'autres observations, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et de M. PENINGUE.*

Merci.

## **Délibération n° 5 : Avis sur le projet dit Europa City**

**M. le MAIRE.**- Ce projet est bien connu car il y a en ce moment une présentation médiatique. On ne peut pas dire que le Groupe Auchan lésine sur les moyens de communication destinés à promouvoir ce projet sur le site voisin du triangle de Gonesse.

Ce sujet existe depuis un certain nombre d'années. Or, au-delà d'un certain niveau d'investissement, même s'il s'agit d'un projet privé au départ, il implique tout de même un certain nombre d'investissements publics (transport, voirie, etc.), la procédure exige un débat public. En conséquence, la Commission nationale du débat public a été saisie, comme le texte le prévoit. Ce débat public a débuté il y a quelques semaines et se poursuit jusqu'au 30 juin 2016.

Un certain nombre de Collectivité a pris « parti » puisque la question est de savoir si l'on est favorable à ce projet, si l'on a des restrictions ou si l'on estime devoir être défavorable.

Je rappelle que, historiquement, le Conseil départemental et l'ensemble des collectivités de Seine-Saint-Denis se sont prononcés défavorablement et le font valoir lors de ce débat public.

Il existe différentes manières d'exprimer un point de vue :

- des cahiers d'acteur : sous un format de 4 pages très normé avec une présentation singulière, parce qu'il faut répondre à beaucoup de critères ;

- en participant à des réunions, si vous allez sur les sites de débat public vous trouverez les dates ; j'attire votre attention sur le fait qu'il faut normalement s'inscrire à l'avance et que, parfois, ces réunions se passent sous la forme d'atelier, ne soyez donc pas étonnés si vous y allez ;

- la capacité en Conseil municipal, comme le Conseil de territoire l'a fait il y a quelque temps ainsi que beaucoup de collectivités locales, d'exprimer un point de vue.

Nous avons essayé d'exprimer dans cet avis pourquoi il y avait de bonnes raisons de ne pas entériner ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui et de dépasser le stade de l'opposition classique.

Pour mémoire, ce n'est pas l'essentiel mais il faut soulever un point de forme : s'agissant d'un débat public, nous pourrions attendre de l'Etat qu'il soit neutre et qu'il attende que chacun des intervenants fasse connaître son point de vue pour en tirer les conclusions, c'est-à-dire une fois que la Commission du débat public aura rendu son rapport et se sera prononcé (recommandations, restrictions, avis, etc.). Il est à noter que le ministre de l'Economie a exprimé maladroitement un point de vue qui semblait clairement favorable à ce projet. Cela nous semble un peu aller un peu vite en besogne, sachant que le reste du Gouvernement a plutôt indiqué qu'il attend de voir les conclusions à en tirer. Peut-être le Ministre a-t-il fait une phrase un peu ambiguë.

Concentrons sur l'essentiel maintenant : sur ce projet, nous pouvons avoir beaucoup d'éléments d'inquiétude pour notre propre territoire, sans dénier aux territoires voisins les possibilités de développer des projets à caractère économique. En l'occurrence, le projet paraît assez commercial.

Concernant les méthodes du Groupe Auchan, j'étais étonné de recevoir il y a quelques mois une lettre de protestation parce que je m'étais permis une fois en public d'émettre des critiques sur ce projet. Je considère que cela ne fait pas partie des méthodes qui devraient avoir cours dans une République. Quand on est un groupe privé, on n'a pas à dire aux élus l'avis qu'ils doivent prononcer, chaque élu est libre. C'est aussi rappelé.

Sur le fond, vous avez le débat sur ce projet, porté par un Groupe par essence commercial, qui est Auchan. Ce n'est pas un drame, nous en avons besoin mais c'est présenté comme étant un projet tout sauf commercial. Quand même, lorsque l'on voit cela et leur production, notre premier sujet est notre inquiétude quant au commerce.

Autre questionnement, l'Etat, en nous réunissant dans le territoire « Paris, Terres d'envol » et réunissant l'aéroport du Bourget et celui de Roissy, même si ce n'est pas la totalité, nous inviterait à

adopter une stratégie d'aménagement commune, qui serait orientée vers les liens entre les aéroports. Même si c'est au nord par rapport à nous, c'est dans cette plaine entre les deux aéroports et il me semble que ce projet constituerait plutôt une rupture, un frein au développement urbain et concerté d'activités, qui pourrait d'ailleurs être lié à l'emploi aérien et aéronautique.

Cela pose également un sujet routier parce que, si l'on en croit l'affluence attendue par le groupe Auchan, cela porte un risque fort de thrombose du réseau routier alors qu'il est déjà saturé. D'ailleurs, les services de l'Etat commencent à admettre que, à un terme relativement bref, l'A1 sera saturée. Quant à la RN2, nous en jugeons tous les jours.

A noter également une incohérence, puisque cela revient à focaliser l'investissement public plus au nord sur une terre qui est aujourd'hui agricole. Il existe sans doute d'autres enjeux en banlieue entre Paris, Plaine commune et Roissy, en particulier ici. Cela reviendrait à délaisser nos différents territoires.

Evidemment, ce projet est autarcique, il ne regarde ni vers le Bourget, pôle de développement clairement reconnu par l'Etat maintenant, ni vers le site de PSA d'Aulnay-sous-Bois, dont vous savez qu'il a malheureusement beaucoup souffert. Il me semble qu'il existe des enjeux de compensation ou de réparation qu'il faudrait quand même prendre en compte au lieu d'opposer les territoires entre eux.

Ce vœu essaie de retracer ces différents points de vue.

Je veux rappeler qu'un vœu proche, peut-être moins détaillé, a été approuvé à la quasi-unanimité si ce n'est à l'unanimité du Conseil de territoire. Je sais que, hier, nos voisins de Dugny à l'unanimité aussi, quelle que soit l'opinion politique de chacun, ont également émis un vœu comparable pour manifester la volonté du Conseil municipal dans le cadre de ce débat public.

Bien évidemment, on aura l'occasion d'y revenir parce que, d'ici au 30 juin, le débat va se dérouler, ensuite, il arrivera un moment où la commission rendra un rapport sur ces sujets et où les autres institutions seront aussi appelées à se prononcer sur la suite.

Pour que ce projet voit le jour, l'un des établissements publics de l'Etat -je pense à Plaine de France- doit donner son accord. L'Etat a quand même la capacité forte à donner ou pas le feu vert sur ce projet.

Qui souhaite prendre la parole ?

**M. PENINGUE.**- Avec Mme MERY, nous pensons également que M. MACRON a été très maladroit en se prononçant favorablement à ce projet. Je dois vous dire que ce projet nous pose deux problèmes.

Le premier est d'ordre environnemental, puisqu'il est prévu que ce projet s'installe sur des terres agricoles. Je pense que l'Ile-de-France a besoin de conserver des terres agricoles et non pas forcément besoin d'avoir une espèce de super centre commercial.

Quant au second, quid des emplois sur Aéroville\* et sur Paris nord, seraient-ils menacés ? Si oui, existe-t-il des solutions ?

Ces points nous préoccupent vraiment, raison pour laquelle nous voterons le sens de cet avis.

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas, je mets aux voix ce projet d'avis.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Merci.

Nous entamons le cycle financier avec la Délibération suivante.

**Délibération n° 6 : Rapport retraçant les actions de développement social urbain au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – Exercice 2015**

**M. CONTY.**- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 afin de permettre aux collectivités locales confrontées à une insuffisance de ressources, de faire face aux charges qu'implique l'amélioration des services offerts aux habitants.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, un rapport retraçant l'utilisation de cette dotation doit être présenté au Conseil municipal au cours de l'exercice suivant.

Ce rapport retrace les actions de développement et d'accompagnement social entreprises au cours de cet exercice ainsi que leurs conditions de financement.

Le vocable « accompagnement et développement social » recouvre un large domaine d'intervention allant de l'habitat jusqu'aux actions d'animations culturelles et sportives ou en direction de la jeunesse.

Le montant de la DSU perçu en 2015 par la Ville du Bourget est de 130 816 € (compte 74123), soit une hausse de +0.9 % (progression plus faible qu'à l'exercice précédent, pour mémoire +1.3 %) soit +1 167 € en valeur absolue.

Ce montant est affecté dans sa globalité aux différents chapitres relatifs :

- Aux actions d'accompagnement sanitaire et social
- Aux actions culturelles
- Aux actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et des sports

Considérant l'attribution allouée à la Ville et comme pour les années précédentes, la part des actions conduites en 2015 qui peut être imputée au titre de la DSU reste limitée.

Rappelons pour ce faire et pour mémoire dans leur globalité (Investissement + Fonctionnement) les différentes actions concernées et leurs réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2015 :

|  | <b>Exercice 2015</b> |
|--|----------------------|
| <b>Actions d'accompagnement sanitaire et social et en direction des familles</b> | 2.144.607,41 €       |
| <b>Actions culturelles</b>   | 1.516.592,69 €       |
| <b>Actions en direction de la jeunesse et des sports</b>                         | 3.280.159,42 €       |
| <b>Actions en direction de l'enfance (enseignement – formation)</b>              | 3.798.256,67 €       |

Le cumul s'élève à 10 703 000 €. Si vous faites le rapport, vous constaterez que la part de la DSU pour la ville du Bourget est de 1,22 %.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel relatif à l'affectation de la DSU 2015 au titre des différentes actions d'accompagnement et de développement social.

**M. le MAIRE.**- C'est là aussi une Délibération habituelle à ce stade de l'année.

Avez-vous des observations ? (*Non.*)

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n° 7 : Rapport retraçant les actions conduites par la Ville du Bourget au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) – Exercice 2015**

**M. CONTY.**- Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), créé en 1991, est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Ce Fonds, qui repose sur la solidarité financière entre les communes est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes de la Région Ile-de-France disposant de ressources élevées, au profit des communes moins favorisées.



Au titre du FSRIF, la ville du Bourget a été bénéficiaire en 2015 d'une attribution de 384 278€, compte 7324.

Conformément à l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune qui a bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France prévu à l'article L.2531-12, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Le tableau, ci-après annexé, recense les actions réalisées en matière d'équipement et d'aménagement urbain ainsi que les actions entreprises par la Ville dans les domaines : sportif, éducatif, culturel, sportif, etc :

| Domaine  | Lieu                      | Équipement  | Fonctionnement   | Coût global    | Dont FSRIF   | % FSRIF |
|--|---------------------------|---|--|----------------|--------------|---------|
| Culture  | Centre Culturel, Cinéma   | Equipement Cinéma et Arts de la rue, Centre Culturel Malraux    |  | 10 584.28 €    | 2 116.85 €   | 20 %    |
| Culture  | Centre Culturel, Cinéma   |   | Activités des services culturels et fonctionnement des équipements | 172 325.39 €   | 51 697.61 €  | 30 %    |
| Sport  | Stade et gymnase          | Entretien des équipements sportifs                              |  | 1 088 939.39 € | 108 893.93 € | 10 %    |
| Sports et Jeunesse                             | Parc sportif et EES       |   | Activités service Jeunesse et fonctionnement équipements sportifs  | 278 916.16 €   | 69 729.04 €  | 25 %    |
| Aménagement et services urbains, environnement | Voirie et espaces publics | Programme travaux rénovation voirie                             |  | 2 444 269.64 € | 122 213.48 € | 5 %     |
| Enseignement                                   | Écoles                    | Achat de matériel, mobilier scolaire et entretien du patrimoine |  | 105 362.32 €   | 29 627.88 €  | 28.12 % |
| Total  |                           |   |  | 4 100 397.18 € | 384 278 €    | 9.37 %  |

Cette présentation synthétique ne retrace qu'une partie des actions entreprises par la ville dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des Bourgetins.

Ne figurent notamment pas dans ce tableau les charges de personnel liées au coût de l'intervention des services municipaux, ni les subventions versées aux établissements et associations au titre des différentes actions concernées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel relatif à l'affectation du FSRIF 2015 au titre des différentes actions conduites par la collectivité pour l'amélioration des conditions de vie des Bourgetins.

**M. le MAIRE.**- Même chose, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité*

**Délibération n° 8 : Approbation du Compte de gestion 2015 de la Ville – Budget Principal.**

**M. CONTY.-** La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable est un principe budgétaire essentiel.

L'Ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun, en ce qui les concerne, doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable, le compte de gestion.

Le Conseil municipal délibère sur le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire. L'Assemblée municipale ne peut délibérer valablement sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Le Compte Administratif doit être arrêté en présence du Compte de gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la Collectivité doivent être concordants.

Le Compte de Gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice (compte de gestion sur chiffres) accompagnés des pièces justificatives correspondantes (compte de gestion sur pièces).

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année de référence
- présenter l'évolution patrimoniale et financière de la Collectivité

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit arrêter les comptes du Receveur municipal qui lui sont transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier pour le budget de la Ville est en conformité avec le Compte Administratif établi par l'Ordonnateur et n'appelle donc aucune observation particulière ni réserve de sa part, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2015.

**M. le MAIRE.-** Merci. Avez-vous des observations sur les écritures du receveur ? Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n° 9 : Vote du Compte Administratif Ville – Exercice 2015.**

#### **M. CONTY.- I – ELEMENTS GENERAUX :**

##### **1) Préambule :**

Cette année encore, la présentation au vote de l'Assemblée du Compte Administratif de l'année écoulée est réalisée concomitamment avec celle du Budget Primitif.

Ceci permet la présentation complète des prévisions budgétaires de l'exercice au sein d'un seul et même document (avec la reprise des excédents) et d'appréhender ainsi pour une année entière l'activité de notre collectivité.

Les résultats du Compte Administratif, qui sont présentés ci-après témoignent au terme de l'exercice 2015 :

- Des importants efforts de gestion une nouvelle fois opérés dans l'exécution budgétaire 2015 en section de fonctionnement afin de contenir au maximum l'évolution de certaines dépenses, soit une évolution limitée à +1.2 % sur les charges à caractère général (et à + 3.7 % sur les charges de personnel, hausse identique à celle constatée sur l'exercice 2014 et due à des mesures nationales),
- De l'effort d'optimisation conjoncturelle d'un certain nombre de recettes de Fonctionnement, (reprise confirmée des droits de mutations, hausse des redevances d'occupation du domaine public, rattrapage des retards de paiement de la CAF et surtout du Conseil départemental), qui a

permis de limiter partiellement les effets de la baisse de 17 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

- De la capacité qu'a eue la Collectivité, dans un contexte incertain, à optimiser l'autofinancement de la section d'Investissement qu'elle avait prévu, afin de couvrir le besoin de financement de cette dernière amplifié par le différé de mise en recouvrement de près de 800 K€ de subventions d'équipement,
- De préserver au terme de l'exercice un report à nouveau créateur de la section de Fonctionnement de 446 K€ tout en ayant réalisé un important programme d'Investissement avec près de 4.1 millions d'euros de dépenses d'équipement.
  - Ce sont les efforts qui ont été conduits et prolongés durant l'exercice qui une nouvelle fois auront permis, en dépit d'un environnement économique de plus en plus incertain, de réaliser un important programme de travaux et d'acquisition, tout en préservant cette année encore la qualité des services indispensables au quotidien des Bourgetins.

## **2) Efforts de maîtrise foncière, de modernisation du parc sportif, de mise en accessibilité des équipements publics, de modernisation des espaces publics et de propreté :**

Nous avons pu ainsi en 2015 :

- Réaliser les travaux d'aménagement et de modernisation du parc sportif avec la création d'un terrain de football synthétique et d'un terrain multisports permettant aux clubs sportifs et aux jeunes de disposer de nouveaux équipements de grande qualité,
- Accompagner l'installation rue des Jardins du nouveau collège Didier Daurat en créant une voie nouvelle (la rue de l'Aéropostale), en assurant l'extension du réseau d'électrification et créant les cheminements piétons et PMR nécessaires aux différents accès,
- Acquérir les derniers terrains de l'ancienne friche Alstom situés dans la ZAC du Commandant Rolland n° 1 permettant ainsi à la Ville de maîtriser le développement futur de ces parcelles,
- Renégocier le contrat de prestation de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget et ses prestations annexes en contenant l'évolution du coût global de la prestation,
- Adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmé, validé par le Préfet, pour la planification des travaux à réaliser sur la mise en accessibilité de l'ensemble des équipements et bâtiments communaux d'ici à 2021 (soulignons à cet égard la fin des travaux de mise en accessibilité de l'Eglise Saint-Nicolas sur l'exercice 2015 et la poursuite de ceux de l'Hôtel de Ville).

Rappelons également que la ville du Bourget a accueilli cette année deux événements internationaux majeurs, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace en juin, et surtout la Conférence Environnementale dite « COP21 » au mois de décembre 2015.

A cette occasion, la mobilisation de l'ensemble de nos services – notamment s'agissant des questions de sécurité, de circulation, ou d'entretien des espaces publics – a été assurée durant près d'un mois et a ainsi contribué positivement à l'image de notre Ville, soulignant par ailleurs sa capacité à accueillir des manifestations planétaires et dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile.

## **3) Les dernières actions en 2015 de la Communauté d'Agglomération de l'aéroport du Bourget avant la création du nouveau territoire Paris Terres d'Envol :**

L'année 2015 aura également été marquée par une forte tension sur la baisse des dotations des EPCI, la communauté d'agglomération n'a de ce point de vue pas été épargnée et a dû contenir le volume des dépenses de Fonctionnement et infléchir le rythme de réalisation de son programme d'investissements.

S'agissant des compétences exercées par la Communauté notons :

- le début du déploiement des tableaux numériques dans les écoles du Bourget, avec un premier test dans trois classes de CM2,
- à la médiathèque Le Point d'Interrogation l'enseigne a été installée et des stores ont été posés dans la salle plurivalente,
- au Conservatoire des travaux de rénovation des peintures du hall et des toilettes ont été réalisés,
- à la piscine, le changement du transformateur général et de la porte d'accès ont été réalisés,
- à la crèche Maryse Bastié, deux postes de change ont été renouvelés. Cinq skydoms avec filtre solaire ont été changés, la clôture a été rénovée partiellement,
- au titre de la collecte sélective, trois nouvelles colonnes enterrées ont été installées.

## II – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF :

### A- Les opérations de l'exercice recensées au 31 décembre 2015 :

Les opérations de l'exercice (mandats et titres) recensées dans chaque section au Compte Administratif 2015 font apparaître les résultats suivants :

| <b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2015<br/>BUDGET PRINCIPAL</b>           |                      |
|--|----------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement 2015</b>                             |                      |
| Titres émis sur l'exercice   | 20 586 102,97        |
| - dont recettes rattachées   | 85 190,27            |
| Mandats émis sur l'exercice  | 19 250 597,17        |
| - dont dépenses rattachées   | 8 290,33             |
| Résultat de l'exercice (1)   | 1 335 505,80         |
| Résultat antérieur reporté (2)                                     | 608 276,22           |
| <b>Résultat à affecter (1)+(2)</b>                                 | <b>1 943 782,02</b>  |
| <b>Solde d'exécution d'investissement 2015</b>                     |                      |
| Titres émis sur l'exercice   | 4 706 554,45         |
| - dont affectation en réserves                                     | 872 633,46           |
| Mandats émis sur l'exercice  | 5 976 796,04         |
| Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)                 | -1 270 241,59        |
| Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement) | -647 407,19          |
| <b>Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)</b>        | <b>-1 917 648,78</b> |
| <b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2015</b>           |                      |
| Recettes   | 782 588,62           |
| Dépenses   | 361 978,93           |
| <b>Solde des restes à réaliser (besoin de financement)</b>         | <b>420 609,69</b>    |

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Besoin de financement d'investissement<br/>2015 corrigé des restes à réaliser d'investissement<br/>2015</b> |                      |
| Solde d'exécution cumulé   | -1 917 648,78        |
| Solde des restes à réaliser  | 420 609,69           |
| <b>résultat investissement 2015 (besoin de<br/>financement)</b>  | <b>-1 497 039,09</b> |
| <b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2015</b>   | <b>446 742,93</b>    |

En Fonctionnement : des dépenses de 19 250 597,17 € et des recettes de 20 586 102,97 €

En Investissement : des dépenses de 5 976 796,04 € et des recettes de 4 706 554,45 €

Au terme de l'exercice, les résultats enregistrés par section sont en conséquence les suivants :

En Fonctionnement : 1 335 505,80 €

En Investissement : - 1 270 241,59 €

Il convient, passé ce premier stade, de consolider ces résultats avec la reprise des résultats antérieurs puis les restes à réaliser en section d'Investissement.

▪ **Les résultats antérieurs reportés :**

Les résultats de l'exercice établis ci-dessus sont ensuite consolidés par la reprise des résultats antérieurs, soit ceux de l'exercice 2014. Ces derniers sont respectivement :

En Fonctionnement, un excédent de financement de : 608 276,22 €

En Investissement, un déficit reporté de : - 647 407,19 €

▪ **Les résultats de clôture cumulés :**

Ainsi, les résultats de clôture cumulés par section pour l'exercice 2015 établissent :

En Fonctionnement : un excédent de financement de 1 943 782,02 € (soit : 1 335 505,80 € + 608 276,22 €)

En Investissement : un besoin de financement de - 1 917 648,78 € (soit : - 647 407,19 € - 1 270 241,59 €).

▪ **Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice :**

Enfin, ces résultats doivent être complétés par la prise en compte des restes à réaliser 2015 de la section d'Investissement, en recettes comme en dépenses.

Ces derniers sont de :

⇒ 361 978,93 € en dépenses,

⇒ 782 588,62 € en recettes.

Il convient de cumuler ces derniers avec le besoin de financement de la section d'Investissement qui est de 647 407,19 € et d'établir ainsi le besoin net de financement de la section.

Soit : - 1 917 648,78 € + (782 588,62 - 361 978,93) = - 1 497 039,09 €

Ce besoin de financement de la section d'Investissement doit être obligatoirement couvert par un prélèvement à due concurrence sur l'excédent de la section de Fonctionnement qui est de 1 943 782,02 €

Ainsi, l'excédent de Fonctionnement fera l'objet d'un prélèvement de 1 497 039,09 € qui sera imputé en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde net du report de Fonctionnement ainsi obtenu est de 446 742,93 € qui sera comptabilisé au compte 002, Report à nouveau créditeur.

Cette ventilation de l'excédent de Fonctionnement 2015 sera reprise dans la délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation et les écritures y afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2016.

## **B- EVOLUTION DES RÉSULTATS ENTRE 2014 ET 2015 :**

Ainsi que nous l'avions déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 et en dépit de la baisse des dotations, le pourcentage de réalisation des recettes de Fonctionnement a pu être optimisé en 2015 grâce à la grande mobilisation effectuée pour obtenir le versement des recettes attendues (+4.77 % par rapport à 2014) associé à une bonne maîtrise des dépenses (+2 %).

Ceci a permis, en conjurant l'effet ciseau, de renforcer le résultat de la section de Fonctionnement et de répondre aux objectifs d'autofinancement annoncés en début d'exercice.

L'épargne brute de l'année progresse de 44 % par rapport à 2014, année difficile sur ce plan.

Cette épargne brute issue de la section de Fonctionnement était d'autant plus indispensable que le volume des équipements imputé à la section d'investissement était important et devait être financé en grande partie sur le seul exercice 2015.

Ainsi le total des dépenses d'investissement a bondi à fin 2015 de plus de 63 % pour financer les équipements de l'année (achat terrain Alstom, terrain synthétique et multisports du stade, voiries du nouveau collège, entretien du patrimoine).

A contrario les recettes de la section d'Investissement sont en recul de 3.7 % du fait du différé intégral des subventions d'équipements notifiées mais non versées (environ 800 K€) et donc reportées sur 2016.

C'est bien grâce à l'épargne dégagée par la section de Fonctionnement que le besoin de financement de la section d'Investissement a pu être garanti.

Le report à nouveau créateur de la section de Fonctionnement après affectation est de 446,7 K€

Il est en logiquement en sensible diminution au regard de sa forte mobilisation au profit de la section d'Investissement (-26.56 %).

## **III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Le solde d'exécution de la section de Fonctionnement à fin 2015 est de 1 943 782.02 €

Il permet de contribuer au besoin de financement de la section d'Investissement pour 1 497 K€ tout en préservant un report à nouveau créateur utile à la section de Fonctionnement de 446 K€

### **A- Les recettes de Fonctionnement :**

- **Chapitre 70 :** (Produits des services du domaine) enregistre une hausse de 8.65 %, liée pour partie aux redevances d'occupation du domaine public en 2015 inhérentes à la tenue sur le territoire communal du SIAE et de la COP21, et pour une autre partie aux refacturations des salaires des personnels mis à disposition de la CAAB en sensible hausse (à corréliser avec la hausse de la masse salariale au chapitre 012).

- **Chapitre 73 :** (Impôts et taxes) ce dernier enregistre une évolution de +3.14 %.

Celle-ci est essentiellement imputable à l'augmentation des dotations de péréquation (FSRIF et FPIC).

En revanche le produit fiscal définitif ne progresse que modestement de 1.2 %.

Il convient par ailleurs de souligner la bonne réalisation des recettes liées aux droits de mutations (+34.57 %), confirmant ainsi les effets d'une reprise, déjà ressentie fin 2014, des transactions immobilières sur le territoire.

- **Chapitre 74 :** (Dotations et participations) le chapitre est en quasi stagnation à +0.6 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement comme annoncé a poursuivi sa baisse amorcée depuis 2013, soit une baisse de 17 % en 2015 (moins 371 767 €).

En contrepartie quelques hausses : bien modeste à 1 % pour la DSU, plus conséquente à +20 % pour la DNP, soit +26 K€ laquelle DNP devrait être supprimée en 2017.

Les encaissements réalisés sur cet exercice au titre de régularisations (crédits qui auraient dû être versés sur 2014), notamment liés aux accueils de loisirs extra et périscolaire (CAF), mais surtout au Projet Ville RSA (retards importants du Conseil Départemental, à titre d'exemple, le prévisionnel 2014 a été versé le 29 juillet 2015...), viennent atténuer très conjoncturellement les effets de la baisse de la DGF.

- **Chapitre 75** : (Autres produits de gestion courante), légère hausse de 10 K€ due au rattrapage d'un trimestre de loyer de la Halle Worthington versé par l'entreprise Mc Neil & Akron.

- **Chapitre 77** : (Produits exceptionnels), 33 547.21 € titrés, en hausse de 29 K€ en volume (cession du fonds de commerce du 44 Av de la Division Leclerc, divers remboursements, avoirs ou produits imprévus).

### **B- Les dépenses de Fonctionnement :**

Le volume des dépenses de fonctionnement a crû à fin 2015 de 2.8 % (soit + 524 K€ en volume).

Si l'on examine l'évolution des chapitres entre les deux exercices :

- **Le chapitre 011** (Charges à caractère général) après une baisse de 4.17 % en 2014 enregistre une hausse de 1.2 % en 2015 soit l'inflation de l'année.

Les postes liés au chauffage (60613), aux combustibles (60621) et au carburant (60622) sont stables (hiver plutôt clément et poursuite de la baisse du baril de brut).

La consommation d'eau est en baisse de 20 K€

Le poste 60612, relatif à la consommation énergétique (gaz et électricité), a lui été en hausse significative (639 K€ en 2015) par rapport à 2014 (512 K€) mais retrouve en fait le niveau de l'année 2013 (625 K€). Des rattrapages de consommations non facturées en 2014 ont en effet été réalisés sur 2015, notamment sur le gaz.

S'agissant des autres dépenses de gestion, on peut les distinguer en deux catégories :

Une première sur laquelle nos capacités à infléchir leur coût est très limitée : c'est le cas des prestations sous contrat (locations, marchés, dépenses obligatoires comme les impôts ...)

Une seconde catégorie où notre latitude à agir, même si elle est toujours contrainte, est plus certaine. Il s'agit des prestations dont la fréquence est aléatoire voire ponctuelle en fonction d'événements ou de circonstances (fêtes et cérémonies qui baissent, frais de gardiennage...).

Par ailleurs les périodes de fin et donc de renouvellement de contrats sont toujours l'occasion de rouvrir les discussions et les négociations. Ces derniers peuvent être optimisés (exemple du marché de nettoyage renégocié à 977 k€ annuel soit en légère baisse par rapport au marché conclu précédemment pour des prestations de même nature).

Le coût des classes transplantées durant le SIAE s'élève à 50 K€ pour la prise en charge de l'ensemble des sorties et les locations de cars.

Enfin, des dépenses imprévues impactent à la hausse ce chapitre, telle que la location d'un transformateur pour pallier les dysfonctionnements d'une armoire de distribution électrique et permettre ainsi le maintien de l'alimentation sur le site du groupe scolaire Jean Jaurès (30 K€).

Bien entendu comme les années précédentes, des efforts importants ont été réalisés par les gestionnaires de crédits qui contribuent également à limiter les effets de certaines hausses.

- Les efforts consacrés pour contenir nos charges courantes sont comme en 2014 amenuisés par une hausse significative du **chapitre 012** consacré aux charges de personnel en augmentation de 3.7 % (hausse identique à celle de l'année dernière).

Comme annoncé en début d'exercice, l'évolution de la masse salariale ne pouvait pas être significativement inversée en 2015 puisque plusieurs dispositions concernant le reclassement des agents de catégorie C notamment entraient en application au 1<sup>er</sup> janvier 2015, venant ainsi s'ajouter à l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT) évaluée annuellement autour de 2 %.

- **Le chapitre 014** (atténuations de produits) reprend notre contribution au FPIC. Il évolue concomitamment avec l'attribution qui nous est versée, soit +47 % (+23 K€).

- **Le chapitre 65** (autres charges de gestion courante) est arrêté au terme de l'exercice 2015 pour un volume budgétaire en baisse de 92 K€ par rapport à 2014. Une baisse des dépenses due pour partie à la baisse de 8 % des subventions versées aux associations, puis pour une autre partie à la faiblesse des créances admises en non valeur demandées par le Comptable public en 2015 (506.43 € contre 20 317.21 € en 2014).

- **Au chapitre 66** (intérêts de la dette), on enregistre à nouveau cette année une diminution du montant total des intérêts (intérêts à l'échéance, intérêts de la ligne de trésorerie) de -7.55 %.

Cette évolution favorable est le fruit de la nouvelle baisse enregistrée sur les taux variables et de la baisse de notre encours de dette qui contribue à réduire le poids des intérêts sur l'ensemble des dépenses de la section de Fonctionnement.

#### **IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'Investissement fait apparaître un besoin de financement au terme de l'exercice de 1 917 648.78 €

Ce résultat doit être consolidé avec la reprise du solde des restes à réaliser dépenses/recettes, soit +420 609.69 € qui ramène le besoin de financement de la section à 1 497 039.09 €

S'agissant des équipements réalisés au cours de l'année, après un exercice de transition en 2014, l'année 2015 a été marquée par la modernisation d'un certain nombre de nos équipements, l'aménagement des abords des nouvelles implantations scolaires, et la volonté d'assurer une maîtrise foncière sur les espaces de développement futur de la commune.

Ainsi, les dépenses d'investissement, consolidées des restes à réaliser de l'exercice, s'élèvent à 6 338 774.97 € (soit + 55.02 % par rapport à 2014).

##### **A- Les recettes d'Investissement :**

Au **chapitre 10** : (Dotations, fonds divers et réserves) 1 232 K€, soit en baisse de 52 % par rapport à 2014, se répartissent ainsi que suit :

- 261.9 K€ au titre du FCTVA
- 98.18 K€ au titre de la taxe d'aménagement
- 872.63 K€ au titre de la réserve capitalisée prélevée sur l'excédent de Fonctionnement

Au **chapitre 13** : (subventions d'investissement), les subventions perçues sur l'exercice sont au total de 102 198.81 €

Ce montant plutôt faible est à relativiser et à mettre en perspective avec les 742 462.98 € inscrits en restes à réaliser sur ce chapitre et résultant des nombreuses notifications de subventions reçues mais du décalage dans le temps entre ces notifications et le déblocage des crédits (réceptions de travaux, levée des réserves, traitement puis transmission des différentes pièces comptables, validation par les différents comités des organismes versants etc.).

A noter, toujours au chapitre 13, la baisse des recettes perçues au titre des amendes de police, de 68 497 € en 2014 à 55 207 € en 2015 (soit – 19.40 %).

Au **chapitre 16** : (Emprunts et dettes assimilées), l'emprunt inscrit pour 2 790 000 € a été entièrement mobilisé. Comme cela avait été indiqué lors de la DM n°2015-1, 11 985.50 € d'opérations de régularisation ont été réalisées conjointement avec les services de la Trésorerie de la Courneuve et viennent compléter les dépenses de ce chapitre (opérations neutres budgétairement car des mandats, pour



le même montant global, ont été émis au 16818 –autres emprunts et dettes assimilées– et au 627 – Services bancaires et assimilés–).

**Etat de la dette au 31/12/2015 :**

Les éléments présentés ici reprennent les informations portées à la connaissance du Conseil lors du Débat d’Orientations Budgétaires le du 17 mars dernier.

Sont présentées dans les tableaux joints ci-après les principales caractéristiques de la dette au 31/12/2015 : encours, taux, durée de vie, répartition par nature, répartitions par risque et selon la charte de bonne conduite (score Gissler).

En 2015, l’emprunt d’équilibre qui a été inscrit au Budget Primitif 2015 a été intégralement mobilisé. Par ailleurs, profitant du marché des taux favorable durant l’année écoulée, la ville a renégocié l’un de ses emprunts et obtenu son réaménagement au bénéfice d’un index plus avantageux.

**Caractéristiques et structure de la Dette au 31/12/2015 :**

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Capital restant dû        | 19 026 405 €     |
| Taux moyen (Ex/Ex Annuel) | 2.67 %           |
| Durée de vie résiduelle   | 12 ans et 8 mois |
| Durée de vie moyenne      | 6 ans et 7 mois  |
| Nombre de lignes          | 23               |

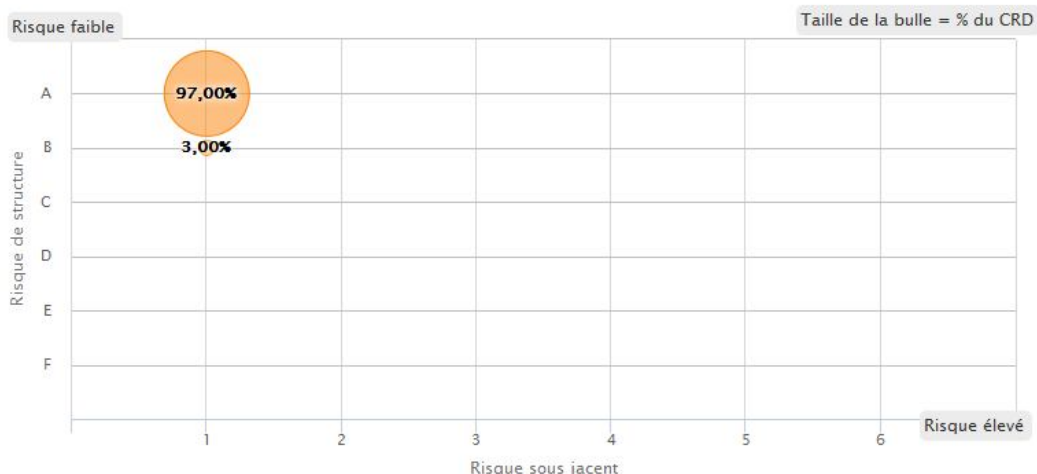
**Dette par prêteur**

| Prêteur                      | CRD                    | % du CRD        |
|------------------------------|------------------------|-----------------|
| CAISSE D'EPARGNE             | 5 798 692,66 €         | 30.48 %         |
| DEXIA CL                     | 5 062 870,52 €         | 26.61 %         |
| SOCIETE GENERALE             | 3 895 125,00 €         | 20.47 %         |
| CREDIT AGRICOLE              | 2 133 722,59 €         | 11.21 %         |
| Banque Postale               | 1 612 083,31 €         | 8.47 %          |
| Autres prêteurs              | 523 911,38 €           | 2.75 %          |
| <b>Ensemble des prêteurs</b> | <b>19 026 405,46 €</b> | <b>100.00 %</b> |

Dette par prêteur



**Dette selon la charte de bonne conduite**



Au **chapitre 040** : (opérations d’ordre de section à section), on retrouve la contrepartie de la dotation aux amortissements pour un montant global de 512 791.35 €

**B- Les dépenses d’Investissement :**

Le volume des dépenses réelles de la section d’Investissement est donc de 5 892 K€(6 254 K€reports compris).

Comme annoncé lors du vote du budget primitif, ce programme d’investissements a été dans son volume nettement plus conséquent que celui du précédent exercice.

En effet, en dépit des nombreuses incertitudes pesant sur l’environnement économique des collectivités, le choix a été fait de poursuivre les opérations initiées et pour certaines déjà reportées.

Il convient de distinguer sur cette section les dépenses d’équipement des dépenses financières :

- Au **chapitre 16** : (Emprunt et dette assimilée) est comptabilisé le remboursement en capital de la dette, pour 1 921 K€
- Aux **chapitres 20, 21 et 23** sont comptabilisées les dépenses d’équipement brut. Elles sont de 3 970 K€à fin 2015.

On rappellera ci-après les principaux investissements réalisés en 2015 au titre du Budget de la Ville :

▪ **Scolaire :**

Ecole Louis Blériot :

Travaux sanitaires 2 600 €

Ecole Jean Jaurès :

Aménagement RDC 4 800 €

Fourniture et pose d’un transformateur électrique 18 700 €

Remplacement radiateurs maternelle 2 500 €

Ecole Saint-Exupéry :

Réfection étanchéité toiture 10 200 €

Ecole Jean Mermoz :

Réfections des armoires électriques 21 300 €

Fourniture et pose d’un nouveau portillon, changement de portes 18 500 €

et blocs portes, création d’une clôture séparative

Mobilier divers écoles maternelles et primaires 8 300 €

▪ **Sports :**

Terrain synthétique et terrain multisports 1 028 000 €

(+ 109 527€de reports)

▪ **Hôtel de Ville / bâtiments communaux :**

Travaux d’étanchéité 4 000 €

Accessibilité / travaux hôtel de Ville 10 000 €

Travaux de réfection pole social, cabinets médicaux / centre municipal 9 400 €

de santé (électricité, peintures, sols et plafonds)

▪ **Service Transports :**

Acquisition camion grue et benne 172 000 €

|   |             |
|---|-------------|
| Véhicule utilitaire espaces verts aménagé et équipé                         | 21 000 €    |
| ▪ <b>Voirie, espaces verts et espaces publics :</b>                         |             |
| Signalisation horizontale et verticale                                      | 23 400 €    |
| Mobilier urbain (potelets, barrières, fixations supports vélos etc.)        | 15 600 €    |
| Campagne de renouvellement d'une partie des bornes à incendie               | 25 000 €    |
| Déploiement 7 derniers radars pédagogiques (fin 2014, payés en 2015)        | 49 700 €    |
| Création voie nouvelle rue de l'Aéropostale                                 | 258 000 €   |
| Extension du réseau d'électrification lié à la création de la voie          | 27 400 €    |
| Création d'un cheminement piéton PMR nouveau collège Didier Daurat          | 47 600 €    |
| Travaux de réfection de la rue de Verdun                                    | 59 700 €    |
| Plantations d'arbres  | 6 000 €     |
| Remplacement clôture Mille Club   | 7 000 €     |
| Solde travaux de mise en accessibilité Eglise Saint-Nicolas                 | 17 000 €    |
| Acquisition terrains Alstom   | 1 680 000 € |
| (cf. délibérations du 15 décembre 2014 et du 5 février 2015)                |             |
| ▪ <b>Sécurité :</b>   |             |
| Poursuite extension vidéoprotection, pose de 2 nouvelles caméras            | 35 000 €    |
| Rue du Commandant Rolland et rue des Jardins à proximité du nouveau collège |             |
| Equipement Police Municipale en nouveaux portatifs radios                   | 4 500 €     |
| ▪ <b>Marché alimentaire :</b>   |             |
| Installation de bornes escamotables   | 24 000 €    |
| Caches containers   | 2 500 €     |
| Echelles et portillons de sécurité  | 10 800 €    |

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, vu que les Délibérations 9, 10, 11 et 12 ont toutes comme point commun d'être en relation avec le budget et pour éviter de faire durer ce Conseil municipal trop longtemps, nous nous permettrons M. PENINGUE et moi-même de faire une seule intervention chacun au moment du débat de la Délibération n° 12 portant sur le vote du budget à proprement parler.

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer la présidence de notre Assemblée à M. CONTY, puisque les textes prévoient que je sorte.

Je mets donc au vote le fait que M. CONTY, premier adjoint, assure la présidence pendant ce laps de temps.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je lui laisse donc la présidence et reviendrai à l'issue de votre vote.

*(M. CAPO-CANELLAS quitte la séance, M. CONTY reprend la présidence.)*

**M. CONTY.**- Il s'agit d'approuver le Compte Administratif Ville exercice 2015, tel que je viens de vous le présenter, arrêté à un excédent brut de 26 133,24 € et un excédent net de clôture de 446 742,93 €; le tableau vous en donne le détail.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 votes contre de Mme MERY et M. PENINGUE.*

*(M. CAPO-CANELLAS reprend place en séance et la présidence.)*

**M. le MAIRE.**- Je reprends le cours de la séance et nous passons à la Délibération n° 10.

**Délibération n° 10 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget Principal.**

**M. CONTY.**- L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2015 à partir de l'examen du Compte Administratif permet de déterminer :

- Le résultat de la section de Fonctionnement
- Le solde d'exécution de la section d'Investissement et son besoin de financement
- Les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant

L'affectation du résultat de Fonctionnement vise à vérifier la réalisation de l'autofinancement prévisionnel tel que prévu dans les différents documents budgétaires de l'exercice concerné.

En effet, lors de l'établissement du budget, il convient de prévoir un autofinancement qui outre les règles applicables aux conditions de l'équilibre réel du budget, permet également de financer pour partie les dépenses de la section d'Investissement.

Cet autofinancement prévisionnel est composé :

- D'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre
- D'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'Investissement »

Toutefois, si les dotations aux amortissements ainsi que les autres opérations d'ordre font l'objet d'une exécution budgétaire, c'est-à-dire donnent lieu à l'émission de mandats et de titres de recettes, le virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le Compte Administratif fait logiquement ressortir pour la section d'Investissement un besoin de financement qui doit être obligatoirement couvert par l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement.

Rappelons une nouvelle fois les principaux résultats du Compte Administratif Ville 2015 :

| <b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2015</b>                                   |                     |
|---|---------------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL</b>   |                     |
| <b>FICHE DE CALCUL ETABLIE LE 09/03/2016</b>                          |                     |
|   | <b>En euros</b>     |
| <b>Résultat de fonctionnement 2015</b>                                |                     |
| Titres émis sur l'exercice  | 20 586 102,97       |
| - dont recettes rattachées  | 85 190,27           |
| Mandats émis sur l'exercice   | 19 250 597,17       |
| - dont dépenses rattachées  | 8 290,33            |
| Résultat de l'exercice (1)  | 1 335 505,80        |
| Résultat antérieur reporté (2)  | 608 276,22          |
| <b>Résultat à affecter (1)+(2)</b>                                    | <b>1 943 782,02</b> |
| <b>Solde d'exécution d'investissement 2015</b>                        |                     |
| Titres émis sur l'exercice  | 4 706 554,45        |
| - dont affectation en réserves  | 872 633,46          |
| Mandats émis sur l'exercice   | 5 976 796,04        |
| Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)                    | -1 270 241,59       |
| Solde d'exécution d'investissement reporté<br>(besoin de financement) | -647 407,19         |

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Solde d'exécution cumulé (besoin de financement)</b>  | <b>-1 917 648,78</b> |
| <b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2015</b>   |                      |
| Recettes   | 782 588,62           |
| Dépenses   | 361 978,93           |
| <b>Solde des restes à réaliser</b>   | <b>420 609,69</b>    |
| <b>Besoin de financement d'investissement 2015 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2015</b> |                      |
| Solde d'exécution cumulé   | -1 917 648,78        |
| Solde des restes à réaliser  | 420 609,69           |
| <b>résultat Investissement 2015 (besoin cumulé de financement)</b>                                     | <b>-1 497 039,09</b> |
| <b>RESULTAT NET GLOBAL DE CLOTURE 2015</b>   | <b>446 742,93</b>    |

Au vu de ces résultats, on constate que le besoin cumulé de financement de la section d'Investissement est arrêté au 31 décembre 2015 à 1 497 039,09 €

Ce dernier doit être obligatoirement couvert par une affectation prélevée sur l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement qui au terme du même exercice est de : 1 943 782,02 €

En conséquence, il vous est proposé de :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement pour 1 497 039,09 € par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de Fonctionnement capitalisé).

Reporter au compte 002, en recettes, le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit 446 742,93 euros.

**M. le MAIRE.**- Merci. Je ne vois pas de demande de prise de parole, je mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et M. PENINGUE.*

### **Délibération n° 11 : Vote des taux 2016 des trois taxes directes locales**

**M. CONTY.**- Depuis la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 17 mars dernier, les bases prévisionnelles de la fiscalité locale nous ont été notifiées.

Il est important de rappeler les nouvelles dispositions résultant de la loi NOTRe et impactant le vote des taux des trois taxes locales cette année, tant celles-ci ont évolué par rapport à l'environnement qui présidait habituellement au vote de cette Délibération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget est dissoute. Les produits de la fiscalité additionnelle locale qu'elle percevait au titre des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti (dits « impôts ménages »), reviennent désormais, en application de la loi NOTRe, à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

La loi NOTRe en créant ces nouveaux territoires, même s'ils sont dénommés EPCI, leur a conféré le statut des syndicats intercommunaux, les privant ainsi de l'autonomie en matière de fiscalité directe et par conséquent de la possibilité de voter les taux des impôts ménages.

Partant, le mécanisme mis en œuvre promet d'être totalement obscur pour le contribuable puisqu'à compter de cette année les villes voteront un taux pour chaque impôt ménage concerné agglomérant les taux Ville 2015 et les taux des anciens EPCI.

Bien entendu la part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels sera reversée aux Territoires via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), cette part de produit sera augmentée tous les ans de l'évolution nominale des bases décidée en Loi de Finances.

La complexité administrative est une chose, l'absence de lisibilité politique en sera une autre bien plus redoutable. En effet dès l'année prochaine il appartiendra à l'EPT d'indiquer aux communes de quel produit fiscal il devra disposer pour équilibrer son budget et il reviendra aux communes de voter en conséquence les taux ainsi augmentés.

Qui peut prétendre aujourd'hui que les contribuables dans leur grande majorité sauront distinguer ce qui relève de la politique fiscale des villes de celle des territoires ?

Pire encore ce dispositif ne concerne que les villes membres d'un ex-EPCI. Dans notre territoire, deux n'étaient pas membres d'un ex-EPCI.

Cette année encore la ville du Bourget a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition tandis que plusieurs villes du département et le Conseil départemental notamment se sont résolus à fortement augmenter les leurs.

En conséquence, les taux de la fiscalité 2016 sont de par la loi la somme des taux communaux et de ceux de l'ex-Communauté d'agglomération et seront cette année sans augmentation, les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92 % (Ville) + 9.33 % (EPCI) = **25.25 %**
- pour la Taxe Foncière, 16.19 % (Ville) + 2.42 % (EPCI) = **18.61 %**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39 % (Ville) + 1.65 % (EPCI) = **19.04 %**

| <b>Bases définitives<br/>2015 (Etat 1288)</b> | <b>Bases<br/>prévisionnelles<br/>2016</b> | <b>Évolution bases<br/>2016/2015</b> | <b>Produit<br/>définitif<br/>2015 VILLE</b> | <b>Produit prévisionnel<br/>VILLE 2016 avec<br/>réintégration des taux<br/>additionnels ex-CAAB<br/>A TAUX CONSTANTS</b> |
|---|---|--------------------------------------|---|--|
| 23 559 244                                    | 23 932 000                                | 1,58 %                               | 3 750 631                                   | 6 042 830  |
| 29 322 716                                    | 28 996 000                                | -1.11 %                              | 4 747 348                                   | 5 396 156  |
| 144 366                                       | 145 500                                   | 0,78 %                               | 25 105                                      | 27 703   |
| <b>53 026 326</b>                             | <b>53 073 500</b>                         | <b>0,09 %</b>                        | <b>8 523 084</b>                            | <b>11 466 689</b>  |

11 466 689 € seront donc inscrits au BP en 2016 au titre de la fiscalité locale perçue.

2 649 077 € seront reversés à l'Etablissement Public Territorial Paris, Terres d'Envol via le FCCT correspondant aux produits définitifs des 3 taxes perçus en 2015 par la CAAB, augmentés de 1 % (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2016) :

- Taxe d'Habitation : 1 910 857 € + 1 % = 1 929 965.57 €
- Taxe Foncière : 709 610 € + 1 % = 716 706.10 €
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2 382 € + 1 % = 2 405.82 €

Soit un produit prévisionnel « net » de fiscalité locale perçu par la Ville en 2016 de 8 817 612 €

L'évolution du produit fiscal à taux communaux constants est donc de 3.45 %.

Il conviendra cependant d'être vigilant car les services fiscaux départementaux ont indiqué que les bases prévisionnelles de la Taxe d'Habitation figurant sur les états 1259 pour l'année 2016 pouvaient être surévaluées en raison d'un certain nombre d'exonérations n'ayant pas pu être prises en compte au stade de leur notification (prise en compte de la modification du régime des pensions de retraite des veuves notamment). Des ajustements à la baisse seront donc susceptibles d'être réalisés en cours d'année lorsque les bases définitives seront connues.

Il est donc proposé au Conseil municipal de **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2016** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

| Libellés          | Bases notifiées<br>(Etat 1259) | Taux appliqués<br>par décision du<br>conseil municipal |   | Coefficient de<br>variation des<br>taux/(N-1) |  | Produit du<br>BP 2016 |
|-------------------|--------------------------------|--|---|---|--|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 23 932 000                     | <b>25,25</b>   | % | 1,000000                                      |  | 6 042 830             |
| TFPB              | 28 996 000                     | <b>18,61</b>   | % | 1,000000                                      |  | 5 396 156             |
| TFPNB             | 145 500                        | <b>19,04</b>   | % | 1,000000                                      |  | 27 703                |
| <b>TOTAL</b>      | <b>53 073 500</b>              |  |   |   |  | <b>11 466 689</b>     |

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je veux juste confirmer combien ce système confine à l'absurde parce que cela revient à percevoir 2 649 000 € pour les reverser à l'établissement public territorial. C'est ce que l'on appelle la lessiveuse. C'est tout de même très difficile à expliquer. Cela transite par le budget de la Ville mais cela ne fait que transiter : ce système est particulièrement absurde. C'est ainsi.

Nous aurons à regarder en cours d'année si l'ensemble des flux financiers permet bien la neutralité financière mais ce système à trois patates entre la métropole, les territoires et la ville est quand même compliqué. Il y a beaucoup de frottements financiers et des problèmes de trésorerie peuvent se poser. Nous en voyons l'illustration ici même. Cette obligation d'agglomérer deux taux est particulièrement singulière et je pense que, pour le contribuable, il sera difficile de s'y retrouver demain.

Nous pouvons déplorer ce système mais, comme c'est la loi, nous l'appliquons.

Je mets aux voix cette Délibération qui consiste en un maintien des différents taux sans augmentation.

*Il est procédé au vote - résultat : 2 abstentions de Mme MERY et M. PENINGUE.*

### **Délibération n° 12 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2016**

#### **M. CONTY.- I – LES AXES DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2016 :**

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2016 que nous avons soumis à votre approbation le 17 mars dernier exposait déjà de manière très détaillée l'environnement économique et financier qui présiderait au vote du Budget Primitif soumis à votre examen ce jour.

Depuis lors, la notification des bases prévisionnelles de la fiscalité ainsi que la communication des montants de certaines dotations (DGF, DSU, DNP) sont venues éclairer voire conforter l'approche financière que nous avons ébauchée.

De la même manière, il ne sera pas utile de revenir sur le contexte économique national, marqué par l'attente d'un redémarrage incertain, souvent annoncé mais toujours attendu...

L'effet de la Métropole et de la création des EPT bouleverse les masses budgétaires et se traduit par d'importantes évolutions du périmètre. Les flux financiers induits sont précisément retracés ci-après. Ils interpellent une nouvelle fois sur la complexité et la viabilité même du système qui se traduit déjà par un impact négatif sur notre trésorerie.

Au surplus, cette complexité absurde permet juste de maintenir l'existant et n'apporte aucune dynamique.

En second lieu, l'impact de la baisse des dotations se poursuit : - 17 % pour la DGF, ce qui induit une véritable saignée pour les collectivités.

Dans ce contexte la construction du Budget Primitif 2016 s'est faite autour des axes suivants :

- Pas d'augmentation en 2016 des taux communaux de la fiscalité, l'effet de la création des Etablissements Publics Territoriaux additionne les taux Ville et EPT mais la somme des deux est égale aux taux Ville et Communauté d'agglomération 2015. C'est un choix volontariste alors que beaucoup de villes et le département de la Seine-Saint-Denis ont fait le choix d'augmenter, parfois fortement leur taux d'imposition.
  - Préservation de l'autofinancement ce qui est une performance dans le contexte difficile du moment. C'est un élément clé, obtenu grâce aux efforts de gestion en dépenses de Fonctionnement sur les chapitres 011 (Frais de Gestion) et 012 (Personnel) notamment.
  - Poursuivre le désendettement en ayant recours à un emprunt d'équilibre calibré, moins d'un million d'euros. De surcroît, en fonction de l'avancement des négociations avec la Société du Grand Paris concernant la cession de la halle Worthington, cet emprunt pourra être diminué.
  - Le maintien des services offerts aux Bourgetins en dépit du bouleversement de l'environnement institutionnel. En effet, si la mise en place de l'EPT et de la Métropole du Grand Paris est un bouleversement organisationnel et institutionnel, il s'agit d'abord de maintenir les services offerts. Du point de vue financier, si elle doit être neutre cette année pour les collectivités concernées, les discussions en cours sur la répartition du FPIC, et la poursuite de la réforme de la DGF en 2017 pourraient être lourdes de conséquences demain sur le modèle économique mis en œuvre et donc sur les services rendus aux Bourgetins.
  - *La ville tient ses engagements et dessine Le Bourget de demain :*
    - Un investissement modéré au premier abord car inférieur à celui de 2015 qui a vu la création du terrain de football synthétique, du city stade, de la rue de l'aéropostale le long du collège, et l'acquisition du solde des terrains Alstom... mais néanmoins caractérisé par un effort soutenu d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie avec :
      - un effort sur la voirie soutenu
      - des investissements scolaires importants
      - la poursuite des investissements en matière de sécurité : véhicules, motos, caméras
      - Après le city stade sur le parc sportif, une modernisation de l'équipement existant à côté du gymnase P. Simon
        - Création du parking Mermoz pour soutenir l'emploi et l'activité économique
        - Maintien de la subvention au CCAS et analyse en cours des besoins sociaux
        - Préservation de l'effort culturel, sportif, éducatif, des actions de la politique de la ville
        - Programmation des travaux rue Dolet, Chevalier de la Barre, Pressensé en cours (travaux 2017-2018), autour de l'arrivée de la tangentielle
        - Définition du pôle gare à l'échéance du grand Paris Express (contrats passés avec la SGP et la SPL)
        - Etude de programmation des aménagements liés aux Jeux Olympiques
        - Approbation future de l'APD sur la mise aux normes de l'Hôtel de Ville permettant un meilleur accueil des usagers et des conditions de travail modernisées pour les agents de la collectivité
- Comme tout Budget Primitif, il s'agit d'une prévision dans un contexte nous l'avons dit et redit particulièrement incertain et mouvant.
- Bien entendu comme l'année dernière, si une aggravation des mesures gouvernementales venait à être mise en œuvre en cours d'année, il faudrait la prendre en compte par des décisions modificatives.

\*\*\*\*\*

## **II – LE BUDGET PRIMITIF 2016 :**



Comme les années précédentes, en concertation avec les services de la Trésorerie municipale dont nous saluons à nouveau ici l'implication, le Compte de Gestion 2015 a été établi dès ce début d'année.

Il peut donc être soumis à l'assemblée délibérante pour approbation à l'appui du Compte Administratif, permettant l'affectation du résultat d'Exploitation et la reprise des résultats de clôture 2015 au sein du Budget Primitif 2016.

Tenant compte de ces éléments, nous vous proposons l'étude du budget primitif 2016 et de chacune de ses deux sections :

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 32 599 709,15 € réparties par section ainsi que suit :

- En section de Fonctionnement : 25 779 505,93 €
- En section d'Investissement : 6 820 203,22 €

Le périmètre budgétaire 2016 est bouleversé par la fin de la Communauté d'agglomération, la création de l'Etablissement Public Territorial. Il est en conséquence en très forte hausse (+19 %) compte tenu de :

- l'intégration en recettes de la part du produit fiscal de l'ex-Communauté d'agglomération
- l'intégration également en recettes, ajoutée aux attributions de compensation, de la Compensation de la Part Salaire anciennement versée à la Communauté d'agglomération
- du reversement à due concurrence de ces deux recettes via le FCCT à l'Etablissement Public Territorial

Ces cumuls tiennent compte en recettes de Fonctionnement de l'inscription du report à nouveau créditeur 2015 à hauteur de 446 742,93 €

En parallèle la section d'Investissement est abondée d'une réserve en capital de

1 497 039,09 € au compte 1068 qui vient satisfaire le besoin de financement 2016 de la section constitué pour 1 917 648,78 € du besoin de financement cumulé 2015 et pour 420 609,69 € du solde positif des restes à réaliser 2015.

#### **A- La section de Fonctionnement :**

Les recettes réelles de Fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2016 pour 25 779 505,93 € soit en hausse de 27,7 %, du fait de l'effet « disparition de la Communauté d'agglomération » précédemment évoqué.

Leur analyse doit être effectuée par chapitre afin de mieux appréhender les modifications intervenues.

#### **L'évolution des recettes de Fonctionnement :**

- **Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses)** est en baisse d'un peu moins de 1 %. Ce léger repli s'explique dans la moindre perception des occupations du domaine public (année sans SIAE). Cette perte est néanmoins compensée par le produit de la convention de mise à disposition du parking Le Mermoz (à compter du 15 avril).

Par ailleurs à la différence de l'année dernière la refacturation du personnel mis à disposition désormais de l'EPT n'évolue quasiment pas (à corréliser avec le chapitre 012 quasiment identique au réalisé 2015).

La refacturation des frais techniques pour les compétences transférées à l'EPT est inscrite quasiment à l'identique (+10 K€).

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)**

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2015, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale.

Au 73111 (Taxes foncière et d'habitation) : Il convient pour établir des comparaisons entre les deux exercices de se référer à la note de synthèse présentée précédemment pour le vote des taux.

En résumé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget étant dissoute, les produits de la fiscalité additionnelle locale qu'elle percevait au titre des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti (dits « impôts ménages »), reviennent désormais, en application de la loi NOTRe, à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

La part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels sera reversée aux Territoires via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

En conséquence, les taux de la fiscalité 2016 seront cette année les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92 % (Ville) + 9.33 % (EPCI) = **25.25 %**
- pour la Taxe Foncière, 16.19 % (Ville) + 2.42 % (EPCI) = **18.61 %**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39 % (Ville) + 1.65 % (EPCI) = **19.04 %**

Le tableau récapitule ci-après les éléments de l'état fiscal 1259 MI qui sera complété et transmis après le vote aux services fiscaux départementaux :

| Bases définitives<br>2015 (Etat 1288) | Bases<br>prévisionnelles<br>2016 | Évolution bases<br>2016/2015 | Produit<br>définitif<br>2015 VILLE | Produit prévisionnel<br>VILLE 2016 avec<br>réintégration des taux<br>additionnels ex-CAAB<br>A TAUX CONSTANTS |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|---|
| 23 559 244                            | 23 932 000                       | 1,58 %                       | 3 750 631                          | 6 042 830   |
| 29 322 716                            | 28 996 000                       | -1.11 %                      | 4 747 348                          | 5 396 156   |
| 144 366                               | 145 500                          | 0,78 %                       | 25 105                             | 27 703  |
| <b>53 026 326</b>                     | <b>53 073 500</b>                | <b>0,09 %</b>                | <b>8 523 084</b>                   | <b>11 466 689</b>   |

11 466 689 € seront donc inscrits au BP en 2016 au titre de la fiscalité locale perçue.

2 649 077 € seront reversés à l'Etablissement Public Territorial Paris, Terres d'Envol via le FCCT correspondant aux produits définitifs des 3 taxes perçus en 2015 par la CAAB, augmentés de 1 % (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2016) :

- Taxe d'Habitation : 1 910 857 € + 1 % = 1 929 965.57 €
- Taxe Foncière : 709 610 € + 1 % = 716 706.10 €
- Taxe sur le Foncier Non Bati : 2 382 € + 1 % = 2 405.82 €

Soit un produit prévisionnel « net » de fiscalité locale perçu par la Ville en 2016 de 8 817 612 €

On enregistre également au chapitre 73, le produit des attributions de compensation versées désormais par la Métropole. Comme indiqué en préambule le montant de ces attributions est augmenté du produit de la Compensation de la part salaire que la Ville doit reverser au Territoire. Logiquement le total est en forte hausse à 5 475 K€ (+55 %). Les attributions de compensation en elles-mêmes ne varient pas puisqu'elles correspondent à ce stade aux attributions de compensation définitives 2015.

La prévision de la dotation du FSRIF est attendue à 580,26 K€ (mais son montant n'est pas encore notifié).

La recette prévue pour le FPIC, en attente de confirmation, devrait évoluer pour passer de 217,21 K€ à 306,11 K€

La Ville est toujours contributrice au FPIC et cette contribution devrait décroître par rapport aux années précédentes.

Enfin, la Taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite pour 400 K€ en 2016 tenant compte des indicateurs plutôt optimistes du marché de l'immobilier.

**Le chapitre 74 (Dotations et participations)** enregistre une baisse de 10 % après une chute de 11 % en 2015.

- La baisse de la DGF est au total de 17,4 %, soit encore légèrement supérieure à celle de 2015. 1 494 K€ contre 1 808 K€ en 2015

- Comme la Ville ne bénéficie pas de la DSU cible, la hausse de la DSU 2016 est ainsi que nous l'avons indiqué indexée sur l'inflation, soit +1 % soit +1 308 €

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui vient d'être notifiée est de 156,18 K€

- Les participations du Département au 7473 qui étaient ponctuellement en forte hausse en 2015 pour compenser le retard d'une année dans la perception de la participation au fonctionnement du Projet Ville RSA diminuent logiquement cette année, 276 K€ contre 451 K€ en 2015.

- Les compensations attribuées par l'Etat au titre des exonérations fiscales qu'il consent à certaines catégories de contribuables augmentent sensiblement cette année du moins globalement pour deux raisons distinctes :

- Une augmentation de la compensation de la Taxe Foncière bâtie venant compenser partiellement (39 %) l'exonération du paiement de la Taxe Foncière des bailleurs sociaux signataires du contrat de ville et présents dans les deux quartiers prioritaires (à corréliser avec la baisse des bases de Taxe Foncière présentée dans le tableau de vote des taux)

- Une augmentation de la compensation de la Taxe d'habitation correspondant à la compensation perçue jusqu'alors par la Communauté d'agglomération au titre du taux additionnel de TH. Les communes membres de l'EPT la reversent au Territoire (53 K€).

Les inscriptions budgétaires des chapitres 013 (Atténuation de charges), 75 (Autres produits de gestion courante) et 77 (Produits exceptionnels) sont au total de 286 600 €. Bien que peu discriminantes sur l'équilibre global du budget, elles évoluent cette année assez sensiblement à +31,8 %. Cette augmentation est essentiellement imputable au rattachement de titres 2015 du budget assainissement dont la gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été transférée à l'EPT. Néanmoins s'agissant de recettes de l'exercice précédent qui ne peuvent plus être imputées à la gestion de l'exercice concerné, elles se trouvent rattachées de fait au budget général.

Le report à nouveau créditeur (compte 002) de 446 742,93 € vient compléter les recettes de l'exercice. Au total les recettes de la section de Fonctionnement sont de 25 779 505,93 €

### **Les dépenses de Fonctionnement :**

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont inscrites au budget 2016 pour un total de 23 453 912,42 € soit une évolution exceptionnelle de 26,22 %.

Ainsi que décrit en recettes de Fonctionnement, cette modification substantielle du périmètre de la section de Fonctionnement est imputable à l'intégration en recettes (essentiellement au chapitre 73) des taxes additionnelles de l'ex-EPCI et au chapitre 74, en sus des attributions de compensation, du produit de la compensation de la part salaire.

En contrepartie, ces sommes sont inscrites en dépenses au chapitre 65, article 65541 – Fonds de Compensation des Charges Territoriales, d'une part pour le produit des taxes additionnelles, d'autre part pour la CPS que le Territoire renvoie ensuite à la Métropole via la Dotation d'équilibre, soit 4 694 K€

Si l'on neutralise les effets de ces nouvelles inscriptions, les dépenses réelles de la section de Fonctionnement augmentent à périmètre constant à peine de 1 %, soit un peu moins que l'inflation. Cet effort exceptionnel de maîtrise est obtenu au prix d'une grande rigueur.

En appliquant le même principe de neutralisation aux recettes réelles de Fonctionnement, on constate que ces dernières augmentent à périmètre constant de +2,2 %. L'écueil de l'effet ciseaux est évité à ce stade, il conviendra de surveiller et contrôler qu'il en soit bien le cas dans l'exécution budgétaire ; les marges de manœuvre étant extrêmement limitées somme toute.

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- ***Au chapitre 011 des charges à caractère général un montant de 4 685 375,48 €***

Après une baisse de 3.60 % en 2014, une faible hausse en 2015 à +0.72 %, ce chapitre augmente au BP 2016 de près de 3 %. Ce ressaut est analysé ainsi que suit :

- Une hausse sensible du poste électricité à +20 %. Nous sommes confrontés d'un exercice à l'autre à l'extrême volatilité du rythme de facturation. 2014 ayant été en net recul par rapport à 2013, l'inscription de 2015 correspondait au réalisé 2014. Du coup, nous revenons en 2016 au niveau de réalisation de 2013.

- Nouvelle hausse des primes d'assurances à +8 % en raison d'augmentations du niveau des primes et de l'entrée dans le patrimoine des biens assurables (foncier, camions...).

- Hausse conjoncturelle des taxes foncières avec le rachat des terrains Alstom et probablement la prise en compte de l'ancien collègue (+12 %).

- Une provision de 80 K€ au 6132 pour le relogement des services municipaux concernés par la cession de la halle Wortington à la SGP et plus accessoirement cette année celui des services municipaux concernés par les travaux à venir de l'hôtel de Ville.

- Un complément pour l'entretien de la voirie avec +8 %.

En contrepartie, de nombreux postes restent dans l'enveloppe de crédits 2015 ou baissent comme au 611 avec la renégociation du marché de propreté urbaine, -1,14 %.

Une nouvelle baisse au 6232, Fêtes et cérémonies, -13 % (réduction des prestations, vœux notamment).

- ***Au chapitre 012 des charges de Personnel un montant de 12 129 782 € :***

Après deux années de forte hausse à plus de 3.5 % chacune, le chapitre 012 évolue à +0.66 % tenant compte de l'augmentation du point d'indice de 0.6 % au 1<sup>er</sup> juillet.

De la même manière que le contrôle des dépenses de gestion de la collectivité, la maîtrise de l'évolution du chapitre 012 dont le poids budgétaire est déterminant dans l'équation budgétaire, est indispensable pour limiter les effets de la baisse des dotations.

- ***Les subventions et les participations :***

Le périmètre du chapitre 65 est bouleversé avec une augmentation de 328 % comme explicité plus haut.

Si l'on neutralise la nouvelle inscription du FCCT à l'article 65541, soit 4 694 K€, l'évolution du chapitre est limitée à -0.6 %.

La participation au contingent incendie est en hausse de 3 % par rapport à 2015.

Le montant prévisionnel destiné à l'exécution du contrat d'association (classes élémentaires) et du contrat simple (classes maternelles) avec l'Institution Sainte Marie est inscrit en 2016 pour 80 K€, soit identique au réalisé 2015.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'adoption des nouvelles conventions de financement avec les associations, les subventions de Fonctionnement attribuées aux associations sous conventions ont été réduites de 3 % par rapport à l'année précédente, soit -19 K€

Les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles sont reconduites pour 2016, soit respectivement 250 000 € et 31 000 €

- ***Les intérêts de la dette :***

La prévision du chapitre 66 est au total de 494 K€, soit une légère hausse de 0.87 %.

Cette hausse est imputable aux intérêts de la ligne de trésorerie que nous devons mobiliser depuis le début de l'année pour éviter les ruptures de trésorerie directement issues des circuits de perceptions et reversements complexes entre la Métropole, le Territoire et les villes.

Les intérêts de la dette longue sont prévus à l'identique mais devraient pouvoir être réalisés à la baisse sur la part d'emprunts à taux variable toujours en recul.

- ***L'autofinancement prévisionnel est consolidé :***

Dans un contexte pourtant difficile, les dépenses d'ordre de la section sont au total de 2 325 593,51 €, elles regroupent l'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) qui est inscrit pour 1 850 K€ soit en augmentation de 2.65 % et les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 475,59 K€ également en augmentation de 15 %.

Au total, les prélèvements au profit de la section d'Investissement sont de 2 325,6 K€ soit un effort supplémentaire de près de 5 % épargné sur les recettes de la section de Fonctionnement.

**B – La section d'Investissement :**

***Les recettes***

Les recettes réelles d'Investissement sont au total estimées à 3 712 K€ soit en baisse de 11 %.

C'est la structure de répartition des recettes à l'intérieur de la section d'Investissement qui diverge sensiblement de celle de l'exercice précédent.

- Au chapitre 13, les participations et les subventions d'équipement sont de 487 K€ il s'agit :
- Du produit des amendes de police au 1342 pour 55 K€
- De subventions d'équipement pour un total de 432 K€ dont :

La convention de financement des travaux d'aménagement des espaces publics de la gare tangentielle signée avec le STIF (1<sup>ère</sup> tranche)

La convention de financement pour le pôle gare du Bourget du métro automatique du Grand Paris signée avec la SGP

- Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), 999 K€ sont inscrits en emprunt d'équilibre pour l'exercice 2016.

Ce montant est en sensible recul au regard de 2015 qui avec un important programme d'investissements nécessitait des financements plus conséquents. Cette inscription permettra à minima au terme de l'exercice un désendettement de près d'un million. Néanmoins ce montant pourrait ne pas être souscrit si l'accord de cession avec la SGP intervient avant la fin de l'exercice.

Les recettes financières sont de 2 226 K€, elles sont composées :

- Au chapitre 10, du FCTVA pour 649 K€ et du produit de la Taxe d'aménagement pour 80 K€

Au compte 1068, le montant de la réserve capitalisée est de 1 497 K€ prélevé sur l'excédent de Fonctionnement 2015 afin de couvrir le besoin net de financement de la section d'Investissement.

Les recettes d'ordre sont de 2 325,59 K€ regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 1 850 K€ au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 475,59 K€ au chapitre 040.

**Les dépenses :**

Le total des dépenses d'Investissement est de 4 540 575 € répartis ainsi que suit :

- 1 917,64 K€ au compte 001 correspondant au solde d'exécution reporté
- 1 913,00 K€ destinés au remboursement de l'annuité de la dette
- 37,50 K€ destinés au nouvel apport en capital de la SPL
- 2 590,00 M€ de dépenses d'équipement auxquels s'ajoutent 362 K€ de restes à réaliser 2015.

Les principales opérations sont retracées ci-après.

**Pôle social / Centre Municipal de Santé :**

Rénovation du bureau de l'accueil d'un des cabinets médicaux **12 860 €**

**Scolaire :**

**Ecole Jean Jaurès :**

Réfection d'un bureau

Remplacement de radiateurs

Travaux sur le transformateur électrique

Travaux d'étanchéité

Réfection de l'entrée, du couloir et du faux plafond

Remplacement de la clôture et du portail (maternelle)

Reprise et sécurisation des pieds d'arbres (élémentaire)

**TOTAL** **132 500 €**

**Ecole Louis Blériot :**

Achat de rideaux sur rails pour le dortoir

Pose de stores dans les classes

Flocage de la chaufferie

**TOTAL** **32 380 €**

**Ecole Jean Mermoz :**

Reprise de la cour élémentaire dont la clôture de la cour arrière **94 000 €**

**Ecole maternelle Saint-Exupéry :**

Réfection faux plafond et éclairage

Pose d'un visiophone

Travaux d'étanchéité

**TOTAL** **20 800 €**

**Nouvelle école :**

Etudes préalables et diagnostics **32 000 €**

**Hôtel de Ville et Ville entière :**

Travaux divers d'amélioration, études et maîtrise d'œuvre travaux **112 000 €**

Etude diagnostic sur le bâti du site inscrit à l'inventaire

des Monuments Historiques de l'Eglise **10 000 €**

Réfection du local mis à disposition de la Croix Rouge **9 400 €**

Remplacement de portes sorties de secours au centre culturel A. Malraux **8 700 €**

**Sports :**

**Stade :**

Drainage des espaces verts

Travaux de remise aux normes électriques du local de pétanque

Remplacement d'un moteur sur une bulle des terrains de tennis

Achat d'une tondeuse autoportée

Création d'un accès pour les livraisons de semis, sable et terre végétale

Remplacement des gardes corps et mains courantes de tribunes du stade

Création d'un terrain de boules

**TOTAL** **100 100 €**

**Gymnase Raoul Clerget :**

Travaux de mise aux normes sur les gradins du gymnase **10 200 €**

**Gymnase Paul Simon :**

Travaux sur toiture (dont étanchéité)

Mise en place d'une surface synthétique sablée sur le citystade  
Réalisation d'un parcours de musculation urbaine

**TOTAL** **145 000 €**

**Voirie :**

Remplacement de 3 bornes électriques alimentation stands commerçants  
Réfection de bouches et poteaux à incendie sur l'ensemble de la Ville  
Achat de mobilier urbain  
Travaux de signalisation horizontale et verticale  
Génie civil et pose de bornes arrêt minute sur l'avenue de la Division Leclerc  
Reprise des arrêts de bus Place des Déportés  
Enfouissement de réseaux électriques aériens  
Réfection de chaussée et création d'un plateau ralentisseur rue des Jardins  
Réfection de l'enrobé du parking contigu à la MAPI  
Réfection de l'allée principale du cimetière

**TOTAL** **283 000 €**

Reprise des pavés sur entrées charretières et reprises ponctuelles de trottoirs **150 000 €**

Création du parking aérien – Le Mermoz **215 000 €**

**Environnement et cadre de vie :**

Rénovation décoration des jardinières TPC RN2  
Acquisition de cendriers pour les abords des bâtiments publics  
Campagne de renouvellement d'arbres en ville  
Remise en état et rénovation du bassin de rétention rue Edgar Quinet  
Sécurisation du talus rue Anizan Cavillon  
Aménagement d'un jardin paysager à l'angle des rues A. Cavillon et Rousselet  
Acquisition d'une tondeuse autoportée  
Aménagement d'un espace paysager allée Cadot

**TOTAL** **148 000 €**

**Sécurité :**

Pose de 2 nouvelles caméras de vidéoprotection  
Maintenance curative vidéoprotection

**TOTAL** **57 000 €**

**Transports :**

Acquisition d'un véhicule utilitaire type Piaggio pour le service logistique  
Acquisition d'un véhicule équipé sérigraphié pour la Police Municipale  
Acquisition de 2 motos pour la Police Municipale  
Acquisition d'un véhicule pour le service Espaces Verts / Propreté

**TOTAL** **85 000 €**

**Logistique :**

Achat de drapeaux pour les bâtiments communaux  
Acquisition d'un podium praticable pour les manifestations  
Remplacement de l'équipement de sonorisation

**TOTAL** **11 000 €**

**Urbanisme :**

Achat du demi-sol de voie au droit de la Résidence des Aigles  
Poursuite de l'acquisition des logements du 45 av Jean Jaurès  
(pavillon en fond de parcelle)

**6 300 €**  
**163 000 €**

**M. le MAIRE.**- Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

**M. PENINGUE.**- Merci Monsieur le Maire, je vais essayer d'être bref et peu original puisque je vais répéter ce que j'ai dit en Commission des finances.

D'un point de vue de forme et uniquement sur la structure du budget, on se rend compte que l'on aurait pu s'attendre à pire. Je le répète, d'un point de vue purement formel et structurel, je pense notamment à la qualité de la dette, on aurait vraiment pu s'attendre à une situation encore pire. Sur la forme, j'ai donc peu de choses à dire.

En revanche, sur le fond du budget et les choix politiques qui sont faits, nous pensons avec Mme MERY que ce ne sont des bons choix. En tout cas, nous en aurions fait d'autres.

Je ne suis pas persuadé que quelqu'un détient une quelconque vérité. Avec Mme MERY, nous pensons qu'une autre politique peut être possible au Bourget. C'est une des raisons pour lesquelles nous voterons contre ce budget.

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour la troisième fois de cette mandature, nous allons procéder au vote du budget de notre collectivité. Monsieur PENINGUE vient de nous dire que ce budget, d'un point de vue comptable et de gestion pure, est acceptable. Nous aurions pu nous en satisfaire si nous avions, nous aussi, la même vision si peu ambitieuse pour notre ville et ses habitants que la majorité qui compose cette Assemblée.

J'ai l'habitude de le rappeler, tout comme lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le vote du budget est l'acte politique le plus important de l'année. Car oui, un budget n'est autre que la traduction financière des aspirations, des ambitions et des orientations politiques de la majorité dirigeante. Il nous est donc demandé ce soir notre avis sur la gestion pour 2016 de notre collectivité. Nous allons donc devoir nous positionner sur l'utilisation des fonds publics, fonds en provenance directe des impôts payés par les citoyens au service des citoyens.

Nous nous sommes longuement exprimés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 17 mars et je ne reviendrai pas sur les observations et propositions que nous vous y avons faites. Je ne reviendrai pas non plus sur les propos qu'un *gentleman* n'aurait pas prononcés, sur ces propos d'un élu à l'encontre d'un autre élu à la limite de l'acceptable dans un Assemblée de la République.

Je préfère ici ce soir remercier les élus de tous bords qui m'ont exprimé pour certains leur surprise, pour d'autres leur sollicitude et, pour d'autres encore, leur attachement à un débat serein, courtois et respectueux ; tout le contraire de l'intervention qui a suivi notre expression.

Ceci étant dit, revenons au sujet qui nous anime ce soir. Nous vous l'avons annoncé avant le vote de la Délibération n° 9, M. PENINGUE et moi-même n'intervenons qu'une seule fois sur l'ensemble des notes de synthèse concernant les choix budgétaires passés et futurs de la majorité composant le Conseil municipal.

Concernant le Compte Administratif de la ville, pour lequel nous nous sommes prononcés contre, certes, il est l'exacte réplique du compte de gestion. Il a de différent qu'il est par essence le reflet de la gestion politique sous forme comptable. N'étant pas en adéquation avec nos choix, nous ne pouvions voter pour. Cependant, relevons juste quelques éléments.

Concernant les recettes de fonctionnement, chapitre 70, on nous dit enregistrer une hausse de 8,65 % liée aux redevances d'occupation du domaine public en 2015, inhérentes à la tenue du Salon de l'aéronautique et de la COP21. Nous sommes totalement favorables à ces redevances. Il nous semble que nous pourrions également faire en sorte de percevoir ces mêmes redevances dues par les commerçants de la Ville. Au même titre que nous percevons la taxe d'habitation et la taxe foncière, nous ne comprenons pas pourquoi les commerçants seraient exemptés de payer ce qu'ils doivent par nature à la Ville. Aurait-on si peu besoin de rentrées financières pour s'en passer ? L'égalité devant la levée de l'impôt ne serait-



elle pas gage de son acceptation pour tous ? Y aurait-il des contribuables pouvant se permettre de ne pas payer l'impôt et d'autres dans l'obligation de le faire ?

Nous nous interrogeons toujours devant ce constat. Avant que vous nous posiez la question, nous vous y répondons : oui, nous sommes pour que les commerçants du Bourget soient des contribuables comme les autres, paient la taxe d'occupation du domaine public s'ils l'occupent, même si c'est contre-productif d'un point de vue électoral. L'équité pour tous est à ce prix.

Concernant le chapitre 73, nous nous félicitons que les dotations de péréquation (FSRIF, FPIC) soient en augmentation. Cela vient en contradiction avec ce qu'il est commun d'entendre dans cette Assemblée et de lire dans les publications municipales.

Concernant le chapitre 74, c'est, passez-moi l'expression, moins pire que prévu, +0,6 %. En janvier 2015, vous affichiez en première page du journal municipal une DGF de -17 % et vous avez oublié de préciser que l'augmentation des autres dotations faisait que la perte, certes significative, n'était que de 10 % pour le budget municipal.

Ce qui nous gêne, ce sont les effets d'annonce biaisée.

Nous déplorons également, comme beaucoup d'élus, la baisse trop rapide des dotations mais nous déplorons encore plus leur utilisation politique et partisane. Feriez-vous les mêmes annonces si vos amis arrivaient aux responsabilités en 2017 et qu'ils feraient, comme ils l'annoncent, encore plus de coupe dans les dotations ? Certains parlent de 100 milliards alors que le gouvernement n'en a fait que 50.

Maintenant, parlons de la note de synthèse concernant le vote des taux 2016 des trois taxes.

Dans cette note de synthèse, vous réaffirmez que les taux d'impôts communaux n'augmentent pas en 2016 et, ce, contrairement à ce qui se passe dans d'autres villes du Département et au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Tout d'abord, nous nous étonnons que vous preniez le Département pour exemple. En effet, les compétences et les obligations sociales d'un Département, juste pour exemple paiement du RSA sans la totale contrepartie payée par l'Etat, système hérité du gouvernement Raffarin, vous n'êtes pas sans ignorer son parcours incomparable à celui d'une ville. Si vous voulez vraiment le faire, faisons-le jusqu'au bout. Comparons les hausses d'impôts de notre département à celle des départements dirigés par vos amis. Alors que la hausse de la part départementale de la taxe foncière 2016 est de l'ordre de 9,5 % en Seine-Saint-Denis, soit l'équivalent de 23 €/habitant, les départements dirigés par la Droite pratiquent une hausse de 2 à 6 fois plus élevée : 15 % pour la Seine-et-Marne, soit 42 €/habitant ; 29 % pour l'Essonne, soit 70 €/habitant ; 29 % pour le Val d'Oise, soit 24 €/habitant ; 66 % pour les Yvelines, soit une augmentation de 125 €/habitant.

Toutes ces hausses sont de plus à mettre en relation avec le fait que le paiement du RSA coûte 130 €/habitant de Seine-Saint-Denis alors que les habitants des Hauts-de-Seine ne versent que 32 €. Nous pouvons donc affirmer sans trop faire de politique politicienne et à la vue de ce qui vient d'être dit, que la gestion de notre département dans les circonstances actuelles est dans les ambitieuses et les plus raisonnables de ce qu'il est fait.

Deuxième chose, il est vrai de constater que le maintien au Bourget des mêmes taux d'imposition pour les trois taxes est à souligner quand on compare à d'autres villes : Livry-Gargan +12 %, Montfermeil +13 % en moyenne, Saint-Ouen +45 % mais soyons précis et complets. Tout comme lors du Débat d'Orientations Budgétaires, je le répète : moins par moins égale plus.

Je sais, Monsieur le Maire n'aime pas cette formule mais elle est pourtant tellement parlante. Je vous rappelle que, lors du Conseil municipal en date du 24 septembre 2015, vous avez voté pour, je cite, « la modification de l'abattement facultatif général à la baisse de la taxe d'habitation ». Il passe pour l'année 2016 de -10 % à -5 %, ce qui représente selon votre propre calcul, qui n'est peut-être pas ressorti lors de la discussion sur cette Délibération, une augmentation de 50 € en moyenne par foyer.

Donc, je me répète : moins par moins, cela fait une augmentation de 50 € par foyer.

Vous ne pouvez donc pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt pour 2016 due aux décisions de la majorité de cette Assemblée. En effet, à l'époque, nous n'étions que trois à avoir voté contre : M. FOY, M. PENINGUE et moi-même.

Enfin, en ce qui concerne le vote du budget primitif à proprement parler, voici nos réflexions.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons fait la plus grande partie de nos observations et il ne nous semble pas qu'il soit des plus utiles de les répéter ce soir. Néanmoins, quelques observations s'imposent.

Nous déplorons de nouveau la litanie des baisses des dotations, de la non-augmentation des impôts, le retour sur les impôts départementaux, etc. dans la note de synthèse.

En lisant l'ensemble des notes de synthèse, on pourrait avoir l'impression de relire les mêmes phrases, les mêmes observations, les mêmes commentaires. Alors, je vois que vous commencez à comprendre notre point de vue, je vais simplement porter mon attention sur quelques points précis. Ils pourront vous paraître à la marge mais il nous semble qu'ils sont révélateurs de vos choix budgétaires et donc politiques.

Les subventions.

Nous tenons à dire que nous sommes très agréablement surpris de voir que les subventions au CCAS et à la caisse des écoles sont maintenues à leur niveau 2015. Nous savons que notre population a besoin de soutien et qu'il est bon que la Ville soit à leurs côtés. Nous validons ce point du budget.

Mais, comment ne pas mettre en parallèle d'autres subventions ? De nouveau, en 2016, vous diminuez les subventions aux associations de 3 %. Pas la peine de vous redire que nous sommes opposés à cette mesure.

Petite question concernant la subvention à l'institut Sainte-Marie : quels ont été les critères qui ont permis le calcul de cette subvention ? Sur quelle base a-t-elle été déterminée ?

Les dépenses d'investissement.

Une somme de 32 000 € est allouée à des études préalables et diagnostics pour la nouvelle école. Il est bien que des études préalables soient faites. Nous nous interrogeons sur la transmission des conclusions de ces études et, d'une façon générale, nous formulons le vœu ce soir de pouvoir être pleinement associés à l'ensemble des réflexions concernant l'avenir de notre ville. Nous pensons entre autres au devenir de la parcelle Alstom récemment acquise par la Ville, à la destination de l'ancien collège Didier Daurat et à tous projets majeurs ayant une incidence sur le devenir de notre ville.

Nous le disons régulièrement, mais il est toujours bon de le rappeler, nous sommes des élus responsables, pourvoyeurs d'idées et nous sommes prêts à prendre toutes nos responsabilités, à faire des propositions dans le cadre de groupes de travail. Il n'appartient qu'à la majorité de nous solliciter et nous répondrons présents. C'est aussi une question démocratique.

La voirie.

Quand on compare le montant alloué à la création de la voie nouvelle Aéropostale en 2015, soit 258 000 € aux 433 000 € inscrits pour l'ensemble de la voirie bourgetine pour l'année 2016, excepté la création du parking Mermoz, nous avons le sentiment que l'état des routes et trottoirs n'est ni connu ni pris en compte. C'est impensable qu'un effort plus important pour leur réfection ne soit pas porté au budget.

Pour finir, vous aurez compris mais je pense que vous n'en doutiez pas, nous voterons contre ce budget. Au-delà de ces observations que nous venons de faire et pour certaines même positives, c'est le manque d'ambition que nous déplorons. Il faut savoir orienter un budget vers l'utilité aux habitants et nous disons ce soir que celui que vous présentez n'en a ni les saveurs ni l'attrait. Ces propos ne sont pas des propos politiques mais des propos d'élus qui n'ont qu'un but : servir les habitants de la ville dans laquelle ils ont choisi de servir leur engagement républicain.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Les commentaires que chacun peut faire sont la règle du jeu démocratique, je déplore en revanche que, dans certains commentaires que l'on vient d'entendre, on ait plus le sentiment que ce sont des œillères qui vous guident. La présentation réalisée par Albert CONTY et l'ensemble des documents qui vous sont fournis sont destinés à permettre le meilleur éclairage d'une situation qui n'est jamais soit toute blanche soit toute noire, totalement positive ou totalement négative, l'interprétation faite dans certains propos est extraordinairement paradoxale et toujours caricaturale. C'est bien dommage parce que la réalité d'une ville est qu'un certain nombre de choses peuvent aller dans le bon sens et que, à d'autres moments, des indicateurs nous interrogent, nous sommes alors là pour essayer de regarder l'ensemble de la réalité.

D'abord, c'est une année de très profond bouleversement. Albert CONTY a rappelé les chiffres tout à l'heure et nous nous y sommes attardés un court moment lorsque nous parlions tout à l'heure du produit de la fiscalité. Il est réellement bizarre de constater que l'on nous demande de jouer un rôle d'intermédiaire financier cette année. On bouleverse de fait la structure du budget de 20 à 25 % selon la manière de calculer. Il y a donc un effet extrêmement fort cette année avec la création des territoires et la création de la métropole.

A la dernière séance, j'ai eu l'occasion de dire à Mme MERY que je ne comprenais pas ce déni de réalité, qui consiste à ne pas reconnaître que l'on fait jouer aux communes un rôle dangereux pour elles et financièrement extrêmement incertain. C'est pour nous un très profond bouleversement cette année que de faire que l'ensemble des services municipaux continue à fournir un service dès lors qu'ils ne sont plus seulement mis à disposition de la communauté mais d'un territoire à 8 communes et dès lors que l'ensemble des circuits financiers sont totalement bouleversés. Les signatures même, la capacité d'engagement n'est plus celle que nous avions avant. Nous faisons face à une situation extrêmement difficile.

Concernant ce sujet, l'ensemble des élus de toutes les communes représentées dans la métropole fait ce constat. Sur tout l'arc républicain, il n'y a que vous qui ne comprenez pas ou qui ne voulez pas reconnaître que cette situation est une énorme difficulté pour tout le monde et un risque financier majeur dès cette année. C'est une réalité que nous avons à prendre en compte pour faire que les Bourgetins ne soient pas les otages de ce système si compliqué, si paradoxal et si incompréhensible ; c'est un constat sur les taux et sur les circuits financiers. Il existe donc un péril de ce point de vue qu'il faut avoir à l'esprit.

Dans cette dimension d'une année compliquée, tout à l'heure nous parlions du FSRIF et du FPIC, il s'agit d'évaluation. Nous sommes le 14 avril et nous n'avons toujours pas la notification de l'Etat sur ces deux fonds importants. Cela traduit bien la grande difficulté que les services de l'Etat rencontrent eux-mêmes face à cet ensemble de bouleversements.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai eu l'occasion de redire que l'Etat nous a même écrit que des notifications étaient hypothétiques. Autrement dit, on nous donnait des chiffres mais on se permettrait si besoin d'y revenir.

Il y a des mauvaises nouvelles, il faut les entendre. Il y a aussi des choses qui sont parfois un peu moins pires qu'envisagées, M. PENINGUE l'a dit lui-même tout à l'heure. Je le remercie du ton qu'il a bien voulu adopter, qui est celui d'un élu qui essaie d'apporter sa contribution.

Le Chapitre 74 (dotations et participations) a 10 % de baisse. C'est l'ensemble du chapitre. La DGF baisse de 17 %, c'est une réalité, elle n'est contestée par personne. J'observe d'ailleurs que, cet après-midi encore, Mme HIDALGO, maire de Paris, qui n'est pas de ma famille politique, a réclamé elle-même un moratoire sur la baisse des dotations de l'Etat. Elle est maire de Paris, elle n'est pas de ma formation politique et elle dit ce que chacun dit, elle demande au gouvernement de réviser cette politique de baisse systématique des dotations aux collectivités locales et de soutenir davantage l'effort d'investissement des acteurs locaux. Il faut le prendre en compte.

Egalement, concernant la baisse des dotations, il y a quelques jours, Jean-Michel BAYLET, ministre des Collectivités Locales, a lui-même dit que l'on ne pouvait pas affirmer que les finances des collectivités sont saines et que l'affirmer est un déni de réalité. Pour certains en tout cas, ils disent les choses telles qu'elles sont. Il répondait d'ailleurs à M. ECKERT, secrétaire d'Etat au Budget qui disait « aucun problème, on peut baisser de 3,5 Md€ ou de 3,7 Md€ par an, ce n'est pas un sujet ». Evidemment

que c'est un sujet. Evidemment, nous sommes là non pas pour l'amplifier mais pour faire entendre que, quand bien même il faudrait baisser les dotations aux collectivités, il faut le faire à un rythme audible par les collectivités afin de maintenir le service public, ainsi que l'investissement nécessaire et attendu.

Vous indiquez qu'il faut avoir plus d'ambition, il faut surtout avoir l'ambition permise par nos finances. Cette année, notre budget parvient, malgré ce contexte difficile, à préserver l'autofinancement. Nous l'augmentons légèrement. Le budget n'augmente pas les taux d'imposition ; là nous parlons bien des taux d'imposition et non pas d'autres choses. Ne déformons pas nos propos, ce n'est pas correct dans un débat démocratique.

Qu'est-ce qui fait réagir cette Assemblée lorsque vous vous exprimez ? C'est le fait que vous dénaturez, vous ne prenez que les chiffres qui vous arrangent, vous oubliez les autres. C'est dommage pour le débat démocratique parce que ce genre de comportement tue la confiance du citoyen. Nous sommes là pour voir la réalité et non pas pour la déformer.

Nous avons cette année à faire un constat : l'an dernier, l'excédent a diminué, cela prouve bien l'existence d'un certain nombre de difficultés.

Albert CONTY a également rappelé sur le Compte Administratif que nous avons fait face à des investissements majeurs ; l'an dernier était un pic d'investissement pour nous, avec un sujet de trésorerie à gérer en attendant la rentrée des subventions. Nous avons bien bouclé l'année. Pourtant, notre résultat régresse de 25,5 %. Cela démontre la tension sur les comptes des collectivités à la fois par l'effet de la baisse de dotation, niée par personne à part ici, et par l'effet que nous sommes obligés de baisser l'investissement. Sinon, nous n'y arriverons pas. Si nous avions voulu polémiquer, nous aurions même pu ajouter la situation économique du pays, qui impacte également tous ces aspects.

Par ailleurs, un certain nombre de nouvelles sont devant nous : la suppression de la DNP a été votée par l'Assemblée nationale. C'est donc 150 000 € que nous n'aurons pas l'année prochaine. Nous savons aussi que le territoire devra faire le tri entre un certain nombre de compétences, qui ont été mécaniquement renvoyées chez lui en provenance des agglomérations et que le territoire devra ou non généraliser à toutes les communes, y compris celles qui n'ont pas ces compétences. Toutes celles de Terres de France ne sont pas les mêmes que celles de notre ancienne agglomération ou celles des communes isolées ; Aulnay-sous-Bois et Bobigny sont des grandes villes. Soit il faudra généraliser ces compétences soit il faudra les renvoyer aux villes.

Or, l'agglomération avait une DGF bonifiée permettant de faire face à l'augmentation. La dernière fois, j'ai pris l'exemple des crèches, leur coût subit une augmentation mécanique chaque année. Si elles redescendent, les villes n'auront pas cette DGF bonifiée.

L'an prochain, il y aura donc un certain nombre d'éléments négatifs, qu'il faut prendre en compte aujourd'hui : la suppression de la DNP ; si la compétence crèche revient, cela coûtera déjà 122 000 € car le Département a supprimé ses aides aux communes sur cet aspect. Ce n'est pas rien. J'ai dit au Président du Conseil départemental en public que je savais bien que d'autres départements les avaient supprimées avant lui mais que ce n'était pas le moment d'imposer cela aux communes. Nous devons donc regarder ce sujet.

Sur le FPIC, nous avons gagné cette année environ 90 000 € c'est un effet inattendu de la réforme de la métropole. En même temps, l'année prochaine, les territoires étant en situation d'asphyxie financière, ils demanderont peut-être aux communes d'augmenter les taux. Or, en ce cas, nous aurons l'obligation d'augmenter les taux. Nous n'aurons pas le choix. Ce seront les taux que la ville imposera aux Bourgetins à la demande du Territoire. Là aussi, nous sommes quand même dans l'*Absurdie*, ce n'est plus la France.

Nous sommes là-dedans et aurons à nous débattre avec ce mécanisme, qui nous donne l'impression de tourner en bourrique. Il faut garder le cap pour l'ensemble des habitants et les préserver de tout cela.

Je veux dire aussi que, cette année, notre niveau d'investissement, même s'il est à la baisse, est autour de 3,7 millions, donc conséquent. Beaucoup d'opérations pourront être financées dans le cadre de

vie, dans la voirie, le scolaire, etc. Ce n'est pas forcément spectaculaire mais c'est important parce que beaucoup d'écoles ou de territoires de la Ville seront impactés positivement.

Autre aspect, beaucoup d'éléments sont engagés. Nous avons évoqué le secteur gare. Une étude est en cours de programmation et nous aurons assez rapidement le début des travaux concernant la rue Dollet Chevalier-de-la-Barre et Francis de Pressensé. Une deuxième démarche est engagée avec la Société du Grand Paris sur les aménagements autour de la gare du Grand Paris Express. 2023 est finalement une échéance relativement rapide. Nous avons le travail engagé pour faire que les Jeux Olympiques soient un booster pour notre territoire.

Une vision d'avenir se construit mais tout cela ne peut pas se faire sans prendre les réalités financières en compte et sans respecter un certain nombre de délais.

Quand nous abordons en toute transparence des sujets difficiles, ce n'est pas pour qu'ils se prêtent à un débat caricatural. C'est simplement pour montrer que la Ville devra faire des choix. Nous l'avons indiqué s'agissant de la parcelle communale de l'ancien collège. Je rappelle que nous avons cédé au département à l'Euro symbolique la nouvelle parcelle du nouveau collège, parce que nous avons estimé que c'était de l'intérêt général. Nous devons valoriser la parcelle mais ne dites pas à l'avance que le projet ne sera pas bien, il n'est pas connu ! S'agissant d'un terrain libéré par le Département il y a quelques semaines à peine, puisque nous n'avons eu les clefs qu'il y a un mois, il n'est pas anormal que la Ville prenne un peu de temps pour bâtir un projet. C'est tout de même un engagement de plusieurs dizaines d'années, il est donc légitime de prendre le temps et que le débat ait lieu le moment venu.

A ce sujet, le Département a eu un comportement odieux. Nous avons d'excellentes relations avec les équipes du Conseil Départemental mais c'est lamentable et à la limite du pénal, puisque le Département a totalement saccagé le collège en partant, à tous points de vue. Tout a été enlevé : les poignées de fenêtre, les compteurs ont été saccagés, l'ensemble de l'électricité est impraticable, cela pose même des problèmes de sécurité. C'est tout à fait anormal, ce sont des comportements d'un autre âge qui ne devraient pas avoir cours entre collectivités. Cela ne nous facilitera pas le gardiennage des lieux et son maintien pour éviter qu'il ne dérive pas en îlot insalubre. Je profite de ce moment pour l'indiquer, je suis extrêmement choqué de tout cela. Je trouve que cela ne devrait jamais exister venant d'agents d'une collectivité, qui l'ont fait sur ordre ou pas. Je trouve cela démentiel.

Nous avons donc un potentiel de projet lié à ceci. Nous avons aussi indiqué que nous avons un problème à gérer avec la Société du Grand Paris avec le déplacement de nos activités installées dans la halle Worthington. C'est une réalité à laquelle la mairie travaille. Elle va trouver des solutions qu'elle vous soumettra le moment venu.

Des mutations importantes s'engagent donc à la fois sur des projets d'avenir et sur deux opérations majeures. Nous faisons tout cela avec une légère progression de l'autofinancement, ce qui est une performance, parce que nous avons beaucoup comprimé nos dépenses de fonctionnement. Nous aurions pu les laisser filer. Pour l'impôt, c'est pareil, beaucoup de communes se disent que c'est le moment, le gouvernement étant impopulaire, d'augmenter les impôts. Nous aurions pu le faire mais nous n'avons pas adopté cette posture politique. Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts, nous tiendrons au maximum sur cette hypothèse mais cela aurait été plus simple. Si nous étions dans la caricature, tel que vous nous y invitez, nous l'aurions fait.

La dette baisse pour deux raisons. D'abord, nous souhaitons sa baisse. Ensuite, si nous voulons poursuivre notre baisse des dépenses de fonctionnement, il faut aussi modérer cette baisse, cela entraînera une discussion à venir sur le volume d'investissement que la Ville pourra consentir. Là aussi, ce n'est jamais tout blanc ou tout noir. Nous sommes entrés en politique de la ville, c'est positif. Nous voyons l'effet négatif sur les bases, à peu près 60 000 € de perte de produit. Une fois tout additionné, cela fait quand même une somme importante.

La réalité du Bourget est cet ensemble d'éléments. Il nous faut trouver le cap : continuer à assurer le meilleur service, ce qui malheureusement aujourd'hui est déjà en soi une prouesse ; ne pas affecter les Bourgetins avec des hausses d'impôt. Sur ce plan, nous pouvons tous jouer avec les chiffres, vous faites des comparaisons entre départements alors que ce n'est pas le sujet, nous ne sommes pas ici en

Assemblée départementale. Je voulais simplement dire que le Département avait beaucoup augmenté les impôts de plus de 50 % dans les années précédentes. En conséquence, si vous citez les 9,5 % de cette année, il faut citer les 50 % antérieurs mais ce n'est pas le débat ici. Nous ne sommes pas là pour faire le juge d'inéligance entre les différents départements, bien au contraire.

Vous nous dites de taxer les commerçants, très bien mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'une voie départementale. Ce n'est pas forcément la Ville qui institue les taxes auxquelles vous pensez.

Ensuite, nous pourrions discuter d'autres éléments que vous avez évoqués, c'est votre liberté. L'abattement général est « à la base » et non pas « à la baisse ». Vous vous êtes trompée sur tout cela.

Concernant les subventions, c'est non pas l'institut Sainte-Marie mais l'institution Sainte-Marie. A ce sujet, nous sommes conformes. Des conventions ont été votées il y a des années. Par ailleurs, des règles globales sont fixées par les textes en fonction du nombre d'élèves, nous appliquons ces règles communes et habituelles. Nous finançons donc en fonction du nombre d'enfants bourgetins. Il existe une liberté dans les textes mais nous l'appliquons strictement.

Globalement, cette année verra de profonds bouleversements. On en aperçoit une partie dans le budget, d'autres arriveront dans d'éventuelles Décisions Modificatives. Cela pourra en tout cas intervenir dans le budget suivant.

Je souhaite surtout et avant tout que la place de la commune, des élus municipaux et la capacité des communes à intervenir pour apporter des solutions aux habitants soient maintenues. Lorsque nous faisons comme l'an dernier le terrain de football synthétique, le citystade, que l'on rentre en politique de la ville, on contribue à essayer d'améliorer la vie de tous les jours. Lorsque, avec Gérard DURAND, nous avons négocié toute la partie propriété et contrat, cela n'a pas été simple. Ce sont des choix difficiles auxquels toutes les collectivités sont confrontées. L'objectif est, plus que jamais, de redoubler l'effort dans un environnement totalement bouleversé, dans un champ budgétaire sans équivalent. Quand on a comme cela des flux de 20 % qui viennent s'ajouter et qui ressortent dans le budget, c'est une grande complexité et, au milieu de tout cela, il nous faut continuer à faire avancer notre ville.

De ce point de vue, l'Etat complique les choses, je l'indiquais à propos de la métropole. On a aussi créé les territoires, maintenant le Préfet de région nous parle d'un contrat d'intérêt national, qui est une autre façon de travailler. Je lui ai répondu que nous étions disponibles dès lors que l'Etat avait du grain à moudre à donner aux collectivités, c'est-à-dire que, dans un certain nombre de domaines, des décisions pourraient nous être utiles. En revanche, c'est compliqué parce que l'on change à nouveau de périmètre : cette fois, l'Etat nous propose de travailler avec nos amis du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne sur des projets qui reconnaissent le territoire du Bourget, ce qui est positif, et qui sont à une échelle encore plus large. Donc, il faudra regarder comment tout ceci peut ou pas se mettre en place.

Vous voyez la réalité n'est jamais blanche ou noire, le monde n'est pas linéaire, bien au contraire. La Ville doit garder son cap, qui est celui d'améliorer les services, de faire face avec les Bourgetins, de maintenir l'effort dans les domaines social, culturel, sportif et puis de garder la priorité à l'éducation, à la sécurité, parce que c'est un droit. Nous constatons bien que, en termes de sécurité, si la ville n'avait pas fait cet effort, nous n'en serions pas là.

L'effort sur le cadre de vie, la propriété, les espaces verts permet à la Ville d'être plus accueillante. Nous constatons quelques fruits marginaux de nos efforts pour ramener de l'activité ou de l'emploi sur la contribution foncière des entreprises. Malheureusement, le Territoire en verra la « couleur » plus que nous.

Tous ces éléments portent tout de même et doivent nous aider à affronter ces périodes d'incertitude, de baisse des dotations et de renouvellement majeur, qui interpellent tout à chacun. Je pense que nos concitoyens ont bien à l'esprit que la décision publique aujourd'hui est particulièrement difficile dans ce monde si incertain et difficile où la parole publique est malheureusement décredibilisée. Nous devons savoir faire collectivement l'effort justement de porter le débat au niveau qui doit être le sien, c'est-à-dire celui de l'intérêt communal.

**Mme MERY.**- Je vous demande un petit droit de réponse.

D'abord, je n'ose m'excuser de mes deux fautes de prononciation d'un certain compte-rendu que nous avons voté, certains de vos adjoints d'ailleurs les ont rectifiées. J'espère que l'Assemblée m'excusera d'avoir fait deux fautes de prononciation.

Vous avez un peu détourné mes propos, donc je voulais réaffirmer que, quand nous avons parlé des baisses de dotation, l'introduction de ma phrase était la suivante : « nous déplorons également, comme beaucoup d'élus, la baisse trop rapide des dotations ». A aucun moment, nous n'avons dit que nous étions pour ou que nous nous réjouissions de cette baisse.

**M. le MAIRE.**- Vous l'avez dit lors de séances antérieures.

**Mme MERY.**- On est ce soir.

**M. le MAIRE.**- Je vous ai ici entendu dire tout à l'heure que nous accentuons la baisse des dotations, que nous faisons cela à grand renfort de publicité ; j'ai été extrêmement modéré.

**Mme MERY.**- J'ai dit que vous aviez affirmé que la DGF baissait de -17 % mais que vous aviez oublié de dire que l'augmentation des autres dotations ramenait la baisse à -10 %.

**M. le MAIRE.**- Cela ne sert à rien, les -10 % sont écrits dans le document que nous vous avons transmis. Nous aurions pu ne pas le mettre. Nous avons fait le choix d'une présentation exhaustive, transparente, technique, claire, accessible, chacun peut l'entendre.

**Mme MERY.**- Pas en janvier 2015, Monsieur le Maire. Je vous ressortirai la publication municipale.

**M. le MAIRE.**- Nous avons fait une présentation extrêmement claire de ces documents et, tout à l'heure, c'était encore le cas. Quand vous avez parlé du chapitre 74, vous avez évoqué une baisse de 1 %... Après, c'est bien -10 %. Or, c'est -10 % après -11 % de l'an dernier, soit plus de 20 % de baisse.

**Mme MERY.**- Non, c'était +0,6 %.

**M. le MAIRE.**- Je ne vois pas l'intérêt de ré-intervenir derrière moi si c'est pour corriger mon propos. Cela n'apporte rien au débat.

**Mme MERY.**- Je voulais juste rappeler les paroles exactes que nous avons prononcées.

**M. le MAIRE.**- Nous gérons une ville et des habitants en difficulté parce que c'est la crise. Nous avons des finances difficiles parce que cela a été décidé ainsi par ce gouvernement notamment. Je voudrais que le débat garde sa hauteur au lieu de retourner à la cour d'école à vérifier « tu as dit » « tu ne l'as pas dit ». Vous avez eu un propos, je ne me suis pas permis d'en juger ou de donner les bons points. Je vous demande la même chose concernant nos propres propos.

Maintenant, je vous laisse terminer avant de passer au vote.

**Mme MERY.**- Concernant la parcelle de l'ancien collège, la halle et le terrain Alstom, je le répète : nous n'avons ce soir prononcé aucun mot sur éventuellement sur ce qui y serait réalisé, nous avons simplement demandé à participer à des groupes de travail pour réfléchir à la meilleure utilisation de ces parcelles.

Juste un point, nous apprenons ce soir le saccage du bâtiment de l'ancien collège. Nous le déplorons et le condamnons parce qu'il est effectivement inacceptable de mettre à sac un tel bâtiment.

Concernant la taxe des commerçants, il me semble qu'il n'y a pas des commerçants que sur la RN2, des commerçants sont bien sur des voiries municipales. La mairie peut donc leur demander de payer la taxe d'occupation du domaine public.

**M. le MAIRE.**- Nous avons bien enregistré la proposition. Cela dit, l'ex-RN2 n'est pas la seule route départementale, c'est aussi le cas de trois autres voies. Cela apporte un élément au débat.

Pour le commerce, nous pouvons aussi discuter de la volonté de les « matraquer » ou non. Je me suis permis de faire allusion à vos propos concernant le collège, parce que j'ai entendu clairement ce que vous avez dit la dernière fois sur ce point. Cela m'a semblé être une condamnation à l'avance, en tout cas elle était explicite dans le compte-rendu. Je dis simplement que les projets avancent à leur rythme. A un

moment donné, on peut ou pas partager la décision, encore faut-il qu'elle soit prise. Nous sommes encore en phase de maturation. Une ville se dessine dans le temps, cela nécessite de la constance et de savoir écouter sans déformer, parce que c'est ce qui permet de donner un sens au débat public. Je pense que le débat public gagnerait ici à ce que l'on parle de vrais sujets et non pas de déconsidérations qui n'ont rien à y faire.

Nous serons toujours là pour placer l'intérêt du Bourget et des Bourgetins avant tout.

Je mets aux voix ce budget.

*Il est procédé vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et de M. PENINGUE.*

C'était la dernière Délibération pour ce soir, nous clôturons ce conseil municipal en vous remerciant.

*(La séance est levée à 22 h 35.)*